

SOMMAIRE

	PAGES
Liste des Tableaux	5
Liste des Graphiques	11
AVANT PROPOS.....	13
PRESENTATION DE LA REGION DU GHARB- CHRARDA-BENI HSEN.....	15
CHAPITRE I:MILIEU NATUREL ET DEMOGRAPHIE	19
1 - Milieu naturel et découpage administratif.....	21
1.1- Milieu naturel.....	21
1.1.1- Le relief.....	21
1.1.2- Le Climat.....	23
1.2- Découpage administratif.....	24
2 - Démographie régionale.....	27
2.1- Population : croissance démographique soutenue.....	27
2.2- Kénitra : un pôle d'attraction.....	28
2.3- Une forte densité	29
2.4- L'urbanisation se poursuit	30
2.5- Caractéristiques démographiques.....	32
2.5.1- Equilibre entre hommes et femmes.....	32
2.5.2- Population régionale jeune.....	32
2.5.3- Nuptialité.....	33
2.5.4- Fécondité.....	34
2.5.5- Analphabétisme.....	34
2.6- Ménages.....	36
2.6.1- Evolution des ménages.....	36
2.6.2- Taille moyenne des ménages.....	37
2.7- Projections de la population.....	38
CHAPITRE II: CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES.....	43
1- Marché du travail.....	45
1.1- Activité.....	45
1.1.1- Evolution de la population active.....	45
1.1.2- Taux d'activité.....	46
1.2- Chômage.....	47
1.2.1- Chômage par sexe et milieu de résidence.....	48
1.2.2- Chômage par âge et milieu de résidence.....	48

1.2.3- Chômage par qualification et milieu de résidence.....	49
1.3- Emploi.....	50
2- Pauvreté régionale.....	52
2.1- Concepts et définitions.....	53
2.2- Pauvreté régionale, provinciale et communale.....	54
2.2.1- Pauvreté régionale	54
2.2.2- Pauvreté provinciale	57
2.2.3- Pauvreté communale.....	58
2.2.3.1- Milieu rural.....	58
2.2.3.2- Milieu urbain.....	62
3- Indice des prix à la consommation (base 100 : 2006)	63
3.1- IPC de la ville de Kénitra , année 2009.....	66
3.2- IPC par ville	69
CHAPITRE III: INFRASTRUCTURES DE BASE	71
1 -Transport	73
1.1- Réseau routier	73
1.2- Réseau ferroviaire	75
1.3- Transport maritime.....	75
2- Energie et eau.....	77
2.1- Energie électrique.....	77
2.2- Eau.....	79
2.2.1- Barrages.....	79
2.2.2- Eau potable.....	80
3 - Habitat.....	81
3.1- Conditions d'habitat.....	81
3.1.1- Type de logements.....	81
3.1.2- Ancienneté des logements.....	82
3.1.3- Statut d'occupation du logement.....	83
3.1.4- Occupation des logements.....	83
3.1.5- Equipements de base des logements.....	83
3.1.6- Mode d'approvisionnement en eau	84
3.1.7- Mode d'éclairage.....	85
3.1.8- Mode d'évacuation des eaux usées.....	85
CHAPITRE IV: SECTEURS SOCIAUX.....	87
1- Enseignement.....	89
1.1- Enseignement préscolaire, fondamental et secondaire...	90
1.1.1- Enseignement préscolaire.....	90
1.1.1.1-Ecoles coraniques.....	90
1.1.1.2- Enseignement préscolaire moderne.....	91
1.1.2-Enseignement primaire.....	92

1.1.2.1- Enseignement primaire public.....	92
1.1.2.2- Enseignement primaire privé.....	93
1.1.3- Enseignement secondaire collégial.....	94
1.1.3.1- Enseignement secondaire collégial public.....	94
1.1.3.2- Enseignement secondaire collégial privé.....	95
1.1.4- Enseignement secondaire qualifiant.....	96
1.1.4.1- Enseignement secondaire qualifiant public.....	96
1.1.4.2- Enseignement secondaire qualifiant privé.....	97
1.1.4.3- Résultats du baccalauréat.....	97
1.1.5- Stratégie de l'A.R.E.F. 2008-2010 pour lutter contre les déperditions scolaires	100
1.2- Formation pédagogique.....	101
1.3- Enseignement supérieur universitaire	103
2- Santé et Prestations Sociales.....	104
2.1 - Infrastructure sanitaire et capacité litière.....	104
2.1.1- Infrastructure sanitaire.....	104
2.1.2- Capacité litière et mouvement des malades.....	105
2.2- Encadrement sanitaire et consultations médicales.....	106
2.2.1- Encadrement médical.....	106
2.2.2- Encadrement paramédical.....	107
2.2.3- Consultations médicales et paramédicales.....	108
2.3 - Quelques aspects de l'activité de la santé	109
2.3.1- Programme national d'immunisation.....	109
2.3.2- Programme national de lutte contre la malnutrition...	110
2.3.3- Programme national de surveillance de la grossesse et de l'accouchement.....	111
2.3.4- Programme national de la planification familiale.....	112
3- Jeunesse et Sports.....	113
3.1- Infrastructure sportive régionale.....	114
3.2- Etablissements socio-culturels.....	115
CHAPITRE V: SECTEURS PRODUCTIFS.....	117
1- Agriculture.....	119
1.1- Principaux acteurs économiques dans le domaine agricole.....	119
1.2- Structures foncières.....	120
1.3- Principales productions agricoles de la région.....	121
1.3.1- Céréales.....	121
1.3.2- Légumineuses.....	121
1.3.3- Cultures industrielles.....	121
1.3.4- Cultures oléagineuses.....	121

1.4- Production animale	123
2- Forêts	123
3- Pêche Maritime	125
3.1- Flotte de pêche.....	125
3.2- Production maritime	126
3.2.1- Pêche côtière et artisanale	127
3.2.2- Pêche hauturière.....	128
4- Artisanat	129
5- Industrie de transformation	130
5.1- Atouts et potentialités économiques.....	130
5.2- Importance de l'industrie régionale.....	131
5.3- Industrie agroalimentaire dans la région.....	132
5.3.1- Mâasras et unités industrielles selon les provinces....	132
5.3.2- Industrie laitière.....	132
5.3.3- Production de sucre.....	133

Liste des tableaux

		Pages
Tableau n°1:	Températures (en °C) moyennes mensuelles	23
Tableau n°2:	Précipitations mensuelles (mm)	24
Tableau n°3 :	Organisation administrative de la région Gharb Chrarda Beni Hssen	25
Tableau n°4:	Evolution de la population légale de la région selon le milieu de résidence et les provinces (1994-2004)	27
Tableau n°5:	Taux d'accroissement annuels moyens (%) de la population de la région par milieu de résidence	28
Tableau n°6:	Taux d'urbanisation (en %) par province	30
Tableau n°7:	Répartition de la population légale des municipalités et centres urbains classés selon la taille en 2004	31
Tableau n°8:	Structure (%) de la population par grands groupes d'âge, province et milieu de résidence	32
Tableau n°9:	Répartition (en %) de la population régionale âgée de 15 ans et plus selon le sexe, le milieu de résidence et l'état matrimonial	33
Tableau n°10 :	Evolution du taux du célibat (%) définitif à l'âge de 55 ans par sexe et milieu de résidence	33
Tableau n°11:	Indice synthétique de fécondité par milieu de résidence et par province	34
Tableau n°12:	Taux d'analphabétisme régional (%) selon le sexe et le milieu de résidence	35
Tableau n°13:	Taux d'analphabétisme régional (%) de la population âgée de 10 ans et plus selon l'âge fonctionnel et le milieu de résidence	36
Tableau n°14:	Taux d'analphabétisme de la région (%) selon la situation dans la profession et le milieu de résidence	36
Tableau n°15:	Evolution des ménages par milieu de résidence et par province	37

Tableau n°16:	Evolution de la taille moyenne des ménages par milieu de résidence et par province	38
Tableau n°17:	Evolution de la population de la région selon les provinces et le milieu de résidence (1994-2014)	38
Tableau n°18:	Evolution de la population âgée de 15 ans ou plus de la région selon le type d'activité et le milieu de résidence	46
Tableau n°19:	Taux d'activité (15 ans ou plus) selon le sexe, et le milieu de résidence (en %)	46
Tableau n°20 :	Taux d'activité (15 ans et plus) selon l'âge et le milieu de résidence (en %)	47
Tableau n°21:	Taux de chômage (%) selon le sexe et le milieu de résidence	48
Tableau n°22:	Taux de chômage (%) selon l'âge et le milieu de résidence	49
Tableau n°23 :	Taux de chômage (%) selon le diplôme et le milieu de résidence	50
Tableau n°24:	Taux d'emploi (15 ans et plus) selon le niveau de diplôme et le milieu de résidence	50
Tableau n°25:	Structure de l'emploi selon le secteur d'activité et le milieu de résidence	51
Tableau n°26 :	Taux de pauvreté par région en 2004 et 2007 (%)	54
Tableau n°27 :	Taux de pauvreté (en%) selon les régions et le milieu de résidence, 2007	56
Tableau n°28 :	Taux de pauvreté provincial (en %)	57
Tableau n°29 :	Taux de pauvreté communal (en %), province de Kenitra	58
Tableau n°30 :	Taux de pauvreté communal (en %), province de Sidi Slimane	59
Tableau n°31 :	Taux de pauvreté communal (en %), province de Sidi Kacem	61
Tableau n°32 :	Taux de pauvreté communal (en %), Urbain de la région	62

Tableau n°33 :	Structure des dépenses de consommation de l'ensemble des ménages urbains du Maroc	64
Tableau n°34 :	IPC de la ville de Kenitra par division et par mois, année 2009	66
Tableau n°35 :	Variation de l'IPC par division entre 2006 et 2009	68
Tableau n°36 :	Réseau routier construit selon les provinces (en km), Année 2009	74
Tableau n°37 :	Densité spatiale du réseau routier construit par province, Année 2009	74
Tableau n°38 :	Activité du port de Kénitra, Année 2009	77
Tableau n°39 :	Production nette d'électricité par les usines de l'ONE, Année 2009	78
Tableau n°40 :	Ventes nettes de l'ONE selon les provinces, Année 2009	78
Tableau n°41 :	Taux de remplissage des barrages hydroélectriques de la région, Année 2009	80
Tableau n°42 :	Activités de l'ONEP par province, Année 2008	80
Tableau n°43 :	Structure des ménages (en %) selon le type de logement, le milieu de résidence et la province	82
Tableau n°44 :	Ménages (en %) selon les équipements de base par milieu de résidence	84
Tableau n°45 :	Répartition des ménages dont le logement n'est pas relié à un réseau public de distribution d'eau potable selon le mode d'approvisionnement	84
Tableau n°46 :	Répartition des ménages dont le logement n'est pas relié à un réseau public de distribution d'électricité selon le mode d'éclairage	85
Tableau n°47 :	Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées	86

Tableau n°48 :	Effectif des élèves et des éducateurs par province, dans les écoles coraniques, 2009/2010	91
Tableau n°49 :	Effectif des élèves et des éducateurs par province, dans l'enseignement préscolaire moderne, 2009/2010	91
Tableau n°50 :	Enseignement primaire public par province et milieu de résidence, 2009/2010	93
Tableau n°51 :	Enseignement primaire privé, 2009/2010	93
Tableau n°52 :	Enseignement secondaire collégial public, 2009/2010	95
Tableau n°53 :	Enseignement secondaire collégial privé, 2009/2010	95
Tableau n°54 :	Enseignement secondaire qualifiant public, 2009/2010	97
Tableau n°55 :	Enseignement secondaire qualifiant privé, 2009/2010	97
Tableau n°56 :	Statistiques relatives aux examens du baccalauréat par sexe et branche au niveau de la région, 2009/2010 (Enseignement public)	98
Tableau n°57 :	Statistiques relatives aux examens du baccalauréat par sexe et branche selon les provinces, 2009/2010 (Enseignement public)	90
Tableau n°58 :	Le taux de scolarisation par tranche d'âge (%).	100
Tableau n°59 :	Formation dans le Centre Pédagogique Régional de Kénitra, 2009/2010	102
Tableau n°60 :	Formation des professeurs du primaire, 2009/2010	102
Tableau n°61 :	Personnel enseignant par centre et sexe, 2009/2010	103
Tableau n°62 :	Etudiants du 1 ^{er} et 2 ^{ème} cycle par établissement, 2009-2010	103
Tableau n°63 :	Infrastructure sanitaire publique selon les provinces, 2009	105
Tableau n°64 :	Mouvement des malades dans les formations sanitaires publiques avec lits, 2009	105

Tableau n°65 :	Médecins des secteurs public et privé selon les provinces, 2009	106
Tableau n°66 :	Médecins du Ministère de la Santé exerçant dans le réseau ambulatoire par province, 2009	107
Tableau n°67 :	Répartition du personnel paramédical par province, 2009	108
Tableau n°68 :	Consultations curatives réalisées dans les formations sanitaires publiques par province, 2009	108
Tableau n°69 :	Activités du Programme National d'Immunisation par province - Enfants âgés de 0 à 11 mois , année 2009	110
Tableau n°70:	Activités du Programme National de lutte contre la malnutrition par province pour les enfants âgés de 0 à 11 mois, année 2009	111
Tableau n°71:	Activités du Programme National de surveillance de la grossesse et de l'accouchement, année 2009	112
Tableau n°72:	Accouchements au sein des formations sanitaires publiques, année 2009	112
Tableau n°73:	Activités du programme national de planification familiale selon les provinces, année 2009	113
Tableau n°74:	Installations sportives selon les provinces	114
Tableau n°75:	Nombre d'établissements de la jeunesse et des sports par province, année 2009	116
Tableau n°76 :	Superficie Agricole Utile (en ha) selon le statut juridique, Année 2008/2009	120
Tableau n°77:	Principales cultures selon la production (1000 qx) et la superficie	122
Tableau n°78:	Effectif du cheptel et animaux de trait selon les races, 2009	123
Tableau n°79:	superficie (en ha) des forêts reboisées et naturelles, 2009	124

Tableau n°80 :	Production et recettes des exploitations forestières, Année 2009	124
Tableau n°81:	Flotte immatriculée à la DPM de Kénitra, Année 2009	126
Tableau n°82:	Evolution de la production maritime par segment de pêche	127
Tableau n°83 :	Répartition de la production de la pêche côtière et artisanale par espèce	128
Tableau n°84:	Evolution des débarquements de la pêche hauturière par espèce	129
Tableau n°85:	Principaux indicateurs de l'activité artisanale au niveau de la région, 2009	130
Tableau n°86:	Grandeurs industrielles par province, Année 2008	131
Tableau n°87:	Nombre de mâasras et unités industrielles, Année 2009	132
Tableau n°88:	Production laitière par province, Année 2009	133
Tableau n°89:	Identification des sucreries, Année 2009	133
Tableau n°90:	Production du sucre à partir des ressources locales, Année 2006	133
Tableau n°91:	Production du sucre raffiné (en tonnes), Année 2006	134

Liste des graphiques

	Pages
Graphique n°1 : Répartition de la population régionale par province, 2004	28
Graphique n°2 : Densité démographique (hab/km ²), 2004	29
Graphique n°3 : Evolution de l'effectif de la population de la région par milieu de résidence	39
Graphique n°4 : Evolution de l'effectif de la population de la province de Kénitra par milieu de résidence	40
Graphique n°5 : Evolution de l'effectif de la population de la province de Sidi Slimane par milieu de résidence	40
Graphique n°6 : Evolution de l'effectif de la population de la province de Sidi Kacem par milieu de résidence	41
Graphique n°7 : Taux de pauvreté selon les régions (2004-2007)	56
Graphique n°8 : Indice général des produits alimentaires par mois, ville de Kénitra, année 2009	67
Graphique n°9 : Indice des prix à la consommation par ville, année 2009	69

AVANT PROPOS

Depuis sa création en 1971, la région au Maroc n'a pas cessé de voir se développer son rôle de moteur de développement économique et social.

Son statut a été, en effet, revu à différentes reprises au cours de son histoire. Après la révision de 1984, le projet de la refonte du statut de la région a été concrétisé en 1997, par la promotion de celle-ci au rang de collectivité locale, et ce dans le but de doter le Maroc d'un tissu complet d'institutions démocratiques s'occupant de la chose locale. La région devrait jouer ainsi le rôle d'intermédiaire entre l'administration centrale et la commune, pour prendre en charge les problèmes d'aménagement du territoire et de développement qui dépassent les compétences territoriales des communes, et pour renforcer également le processus de décentralisation.

D'ailleurs, l'approche de proximité est considérée comme étant la plus adéquate dans le traitement de certaines questions vitales telles que le chômage, la pauvreté, ou plus généralement les questions afférentes au développement économique et social.

Cependant, la région doit disposer de ressources financières conséquentes et d'un encadrement humain adéquat pour être à la hauteur des prérogatives qui lui sont assignées par le législateur. Ceci, bien entendu, en parfaite complicité avec les autres acteurs de la chose locale, à savoir, les services publics, les élus, la société civile et le secteur privé.

La région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen possède toutes les potentialités pour être une région fonctionnelle et pour jouer pleinement son rôle de moteur de développement.

Le présent document, réalisé par la direction régionale du Haut Commissariat au Plan de Kénitra, se propose d'être un outil de travail pertinent, à même de servir de guide pour les différents utilisateurs et décideurs, notamment les opérateurs locaux, dans les domaines économique et social.

PRESENTATION DE LA REGION DU GHARB-CHRARDA- BENI HSEN (GCBH)

Située au Nord-Ouest du pays, la région du GCBH s'étend, après le dernier découpage administratif de 2009, sur une superficie de 7 990 km², soit près de 1,12% de la superficie du Maroc.

Elle est limitée au Nord par la région de Tanger –Tétouan, à l'Ouest par l'Océan Atlantique, à l'Est par les deux régions de Taza Al Hoceima-Taounate et de Fès-Boulemane, et au Sud par les régions de Meknès-Tafilalte et de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer.

Sa population est recensée à 1 656 723 habitants, en 2004, (5,5% de la population nationale) et se répartie sur les provinces de la région à hauteur de 53% pour Kenitra, 29,5% pour Sidi Kacem contre 17,5% pour Sidi Slimane. Celles-ci comprennent 10 municipalités et 53 communes rurales.

La région bénéficie de précipitations abondantes qui dépassent celles enregistrées au niveau national. Quant au climat, il est de type méditerranéen, doux et humide en hiver et chaud et sec en été.

Les ressources hydriques de la région sont très importantes et diversifiées. On trouve d'une part les eaux souterraines qui sont constituées de deux nappes : la nappe de Maâmora et une nappe profonde qui circule dans les formations quaternaires de la plaine. Les deux nappes ont une capacité de 260 millions mètres cubes. D'autre part, il y a les ressources superficielles qui proviennent du Sebou et de ses affluents (Ouergha, Beht et Rdom) qui drainent un bassin versant (bassin du Sebou) large de 40 000 km² et où la moyenne des précipitations atteint 450 mm. L'apport annuel en eau superficielle est estimé à 5600 millions de mètres cubes.

Aussi, la région dispose d'une richesse forestière importante s'étalant sur une superficie de 130 000 ha. Les forêts naturelles constituent 29,2%.

En outre, on dénombre des réserves naturelles et biologiques importantes comme le lac de Sidi Boughaba, la Maâmora et la Merja Zerka.

Sur le plan humain, la région est caractérisée par une population jeune (32,4% de la population est âgée de moins de 15 ans). Celle-ci constituera, à moyen terme, la population active potentielle.

En termes d'évolution, le taux d'accroissement démographique annuel enregistré au niveau régional est de l'ordre de 1,5% entre 1994 et 2004 contre 1,4% au niveau national. Ce taux d'accroissement est plus élevé à la province de Kénitra avec 2% contre 1% et 0,8% pour Sidi Slimane et Sidi Kacem respectivement.

La densité régionale de la population est relativement élevée en comparaison avec celle des autres régions. En 2004, elle a atteint 207,3 hab/km² contre 42,1 hab/km² au niveau national, ce qui correspond à près de 5 fois la moyenne nationale.

Il est à signaler que la région du GCBH s'urbanise de plus en plus. Le taux d'urbanisation a atteint 43,5% en 2004 contre 39,9% en 1994.

Sur le plan économique, la région dispose de potentialités diversifiées qui peuvent être mobilisées pour un développement durable.

Au niveau agricole, le secteur jouit d'une gamme variée de sols à haute qualité, de ressources abondantes en eau, de la disponibilité de la main d'œuvre et de la proximité de l'Europe et des grands centres de consommation. Tous ces facteurs font de l'agriculture la première branche d'activité dans la région.

L'industrie, quoique peu développée, bénéficie d'atouts importants pouvant aider au développement du secteur, notamment celui de l'industrie de transformation. Parmi ces atouts, l'existence d'une infrastructure variée (port, zones industrielles,..) renforcée par une desserte ferroviaire à double

voie et un réseau routier très dense. S'ajouter à cela, une gamme très variée de produits agricoles qui servent de matières premières pour les unités de l'agro-industrie.

L'artisanat est également un secteur prometteur, comme l'on peut constater à travers sa contribution active à l'économie locale et nationale.

Enfin, le secteur touristique possède toutes les caractéristiques qui peuvent faire de la région, un pôle d'attraction pour les touristes. Une côte de 140km sur l'atlantique, des forêts immenses pour la chasse et les promenades, des sites touristiques (Kasbah, Thamocida...), une production artisanale diversifiée; en plus, la position stratégique dont jouit la région.

CHAPITRE I: MILIEU NATUREL ET DEMOGRAPHIE

1 – Milieu naturel et découpage administratif

Suite au nouveau découpage administratif en vigueur depuis 2009, La région du Gharb Chrarda Bni Hssen, s'étend actuellement, sur une superficie de 7 990 km² (Kénitra: 3 052 km², Sidi Slimane: 1 825 km² et Sidi Kacem: 3 113 km²), soit 1,12% de la superficie nationale.

Située au Nord Ouest du Maroc, Elle est limitée par :

- ✓ la région de Tanger-Tétouan au Nord;
- ✓ l'Océan atlantique à l'Ouest;
- ✓ les régions de Taza-Al Hoceima-Taounat et Fes-Boulmane à l'Est ;
- ✓ les régions de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer et Meknès Tafilalt au Sud.

1.1- Milieu naturel

1.1.1- Le relief

Le relief de la région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen est caractérisé par une diversité remarquable. En effet, la région dispose d'une immense et riche plaine centrale, limitée au Nord par le Pré Rif, à l'Ouest par le littoral, se séparant par un cordon dunaire, et au Sud par la forêt de Maâmora.

- Les aires Pré-rifaines

La partie Nord de cette zone est montagneuse avec des collines aux pentes élevées.

- La plaine du Gharb : une plaine aux sols riches et variés

Cette plaine s'étend sur une superficie de 4 200 Km², entre les provinces de Kénitra, de Sidi Slimane et de Sidi Kacem. Elle correspond à une étendue de très faible pente, avec des altitudes qui atteignent en moyenne 60 m au niveau du cordon des dunes les séparant de l'Océan.



Vue générale de la plaine du Gharb

La plaine du Gharb est composée d'une gamme variée de sols, qu'on peut regrouper en quatre ensembles à vocation agronomique variée :

- Les Merjas : couvrent 15% de la superficie de la plaine, leurs sols sont très hydromorphes. Ces zones sont très aptes à la riziculture et aux cultures fourragères.
- La plaine proprement dite, couvre 40% de la superficie. Elle est couverte de sols noirs (Tirs) utilisés dans plusieurs cultures, notamment la céréaliculture et le maraîchage.

Dans la zone côtière, les sols devenant plus sableux, permettent des cultures sous abris (bananiers, fraisiers...) et la culture d'arachide.

- Les zones des levées alluviales (30%) se caractérisent par des sols moins argileux essentiellement le Dehs. Ils sont très favorables aux cultures industrielles (cane à sucre, betteraves, tournesol...)

- Le Zrar (15%) est couvert de sols rouges très riches.

- La Maâmora

La forêt de Maâmora s'étend sur une superficie de 3 338 Km², domaine du chêne liège. Ce plateau qui coïncide avec la route Rabat-Khémisset, forme avec le Gharb un seul système hydrogéologique, sauf que le substratum imperméable de la Maâmora est moins profond que celui du Gharb.

1.1.2- Le Climat

La Région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen bénéficie d'un climat méditerranéen, caractérisé par l'alternance d'une saison humide d'Octobre à Avril où la moyenne des températures atteint 14°C et une saison sèche et chaude de Mai à Septembre où la moyenne des températures atteint 24°C.

Tableau n°1: Températures (en °C) moyennes mensuelles

Mois	Année 2007	
	Kénitra	Sidi Kacem
Janvier	11.58	8.43
Février	13.68	12.45
Mars	14.06	15.56
Avril	16.55	16.09
Mai	19.54	20.3
Juin	21.41	23.20
Juillet	23.75	30.68
Aout	23.76	28.66
Septembre	22.73	20.90
Octobre	20.55	19.28
Novembre	15.98	14.98
Décembre	12.48	13.55
Moyenne annuelle	18,00	18,67

Source : ORMVAG (Kénitra)

Quant au climat sur le littoral, il se caractérise par une fréquence élevée des jours de brouillard, surtout sur la côte et le long d'Oued Sebou.

L'ouverture de la région sur l'océan atlantique lui vaut une pluviométrie relativement élevée par rapport aux autres plaines agricoles du Maroc. Durant ces dernières années, ces précipitations se situaient autour d'une moyenne de 450 mm par an par station. En 2009, la région a connu des précipitations abondantes qui ont généré de fortes inondations surtout durant les mois de décembre, janvier et février.

Tableau n°2: Précipitations mensuelles (mm)

Mois	Année 2009	
	Kénitra	Sidi Kacem
Janvier	125.0	113.0
Février	127.0	131.0
Mars	62.0	56.0
Avril	31.0	23.0
Mai	0.4	1.7
Juin	0.0	0.0
Juillet	0.0	0.0
Aout	0.0	0.0
Septembre	57.0	55.0
Octobre	16.3	15.6
Novembre	35.0	35.6
Décembre	205.0	196.7
Total	658.7	627.6

Source : ORMVAG (Kénitra)

1.2 - Découpage administratif

La région du Gharb Chrarda Beni Hssen, a été créée le 2 Avril 1997 en vertu du Dahir n° 1.97.84 du 23 Dou Al Ki'da 1417, 2 Avril 1997, relatif aux régions.

Suite au dernier découpage administratif paru dans le bulletin officiel du 18/06/2009, la région du Gharb Chrarda Beni Hssen

se compose actuellement de 10 communes urbaines et 53 communes rurales, répartis sur trois provinces: Kénitra, Sidi Slimane et Sidi Kacem.

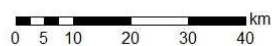
La répartition des unités administratives de la région est comme suit :

Tableau n°3 : Organisation administrative de la région du Gharb Chrarda Beni Hssen

Provinces	Cercles	Communes		
		Urbaines	Rurales	Ensemble
Kénitra	5	3	20	23
Sidi Slimane	1	2	9	11
Sidi Kacem	4	5	24	29
Région	10	10	53	63

Source : Bulletin officiel du 18/06/2009

LA REGION DU GHARB CHRARDA BENI HSEN (DECOUPAGE 2009)



2 – Démographie régionale

2.1- Population : croissance démographique soutenue

Au premier septembre 2004, la population de la région du Gharb Chrarda Beni Hssen est recensée à 1 656 723 habitants, soit 225 231 personnes de plus qu'au dernier recensement. 67% de ce surplus démographique est enregistré par la population citadine. La province de Kénitra a contribué à elle seule à 72% de cette croissance démographique.

La part de la population régionale dans celle nationale est restée quasiment stable durant la période 1994-2004, aussi bien pour l'ensemble que pour les deux milieux séparés.

Tableau n°4: Evolution de la population légale de la région selon le milieu de résidence et les provinces (1994-2004)

	Milieu	Kénitra	S.Slimane	S.Kacem	Région (1)	Maroc (2)	(1)/(2) (%)
RGPH 1994	Urbain	349001	99610	121934	570545	13 415 659	4.3
	Rural	367679	162920	330348	860947	12 658 058	6.8
	Ensemble	716680	262530	452282	1431492	26 073 717	5.5
RGPH 2004	Urbain	462935	109765	147978	720678	16 463 634	4.4
	Rural	415150	179451	341444	936045	13 428 074	7.0
	Ensemble	878085	289216	489422	1656723	29 891 708	5.5

Source : RGPH 1994 et 2004

En termes d'évolution, la région du Gharb Chrarda Beni Hssen a enregistré un taux d'accroissement démographique annuel de l'ordre de 1,5% durant la période intercensitaire (1994-2004).

Le taux le plus important a été enregistré dans la province de Kénitra (2%) dépassant ainsi le taux national de 0,6 point.

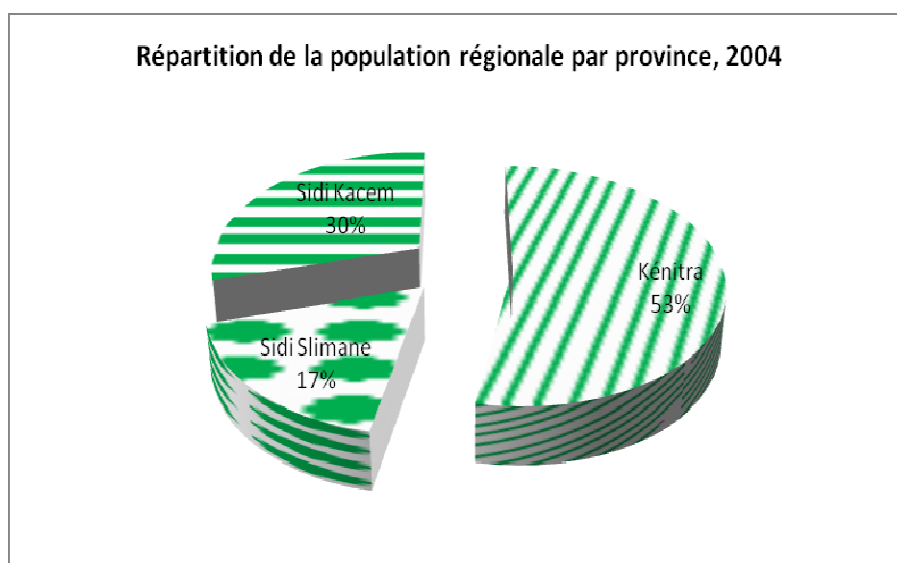
Tableau n°5: Taux d'accroissement annuels moyens (%) de la population de la région par milieu de résidence

	1994-2004		
	Urbain	Rural	Ensemble
Kénitra	2.8	1.2	2.0
Sidi Slimane	1.0	1.0	1.0
Sidi Kacem	1.9	0.3	0.8
Région	2.3	0.8	1.5
Maroc	2.1	0.6	1.4

Source : RGPH 1994 et 2004.

2.2- Kénitra : un pôle d'attraction

La répartition de la population régionale par province montre que la province de Kénitra abrite 53,0% en 2004, suivie de la province de Sidi Kacem avec une proportion de 29,5% et enfin la province de Sidi Slimane qui abrite le reste (17,5%).



Source : RGPH 2004

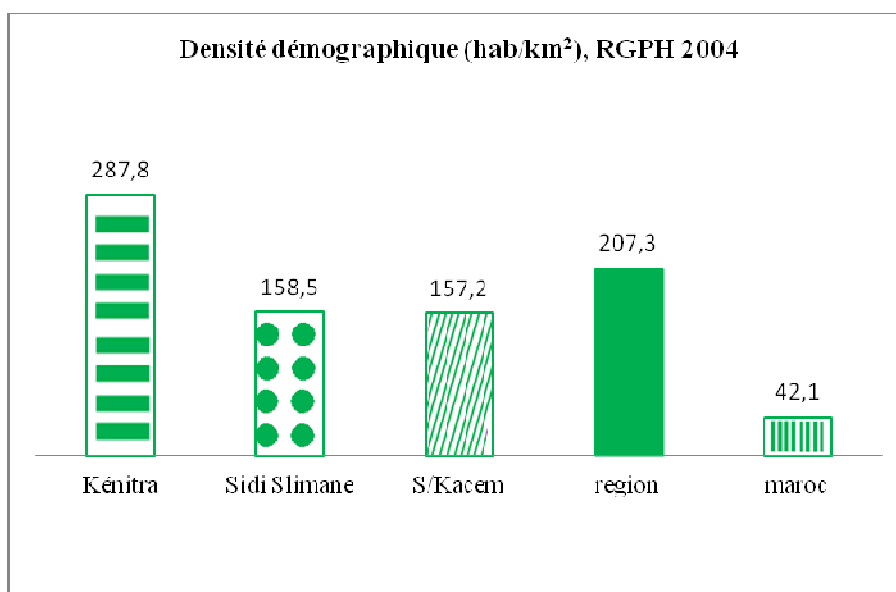
2.3- Une forte densité

La région du G.C.B.H s'étend sur une superficie globale de 7990 km², soit 1,1% de celle du Royaume, et abrite 5,5% de la population nationale.

De ce fait, la densité régionale est relativement élevée en comparaison avec celle des autres régions. En 2004, elle a atteint 207,3 hab/km² contre 42 hab/km² au niveau national, ce qui correspond à près de 5 fois la moyenne nationale.

Kénitra est la province la plus dense de la région avec une densité de 287,8 contre 158,7 pour Sidi Slimane et 157,2 au niveau de Sidi Kacem.

Les communes les plus peuplées sont celles situées à la périphérie des villes, sur les côtes atlantiques, ainsi que les communes qui disposent de terres riches et irriguées où la densité dépasse 200 habitants par km².



Source : RGPH 2004

2.4- L'urbanisation se poursuit

L'urbanisation est un phénomène qui a marqué la période intercensitaire (1994-2004) au niveau national, et la région du Gharb n'a pas fait exception. En effet, la population urbaine régionale a été multipliée annuellement par 2,3 durant cette période, contre 0,8 pour la population rurale. Elle est passée de 570 545 à 720 678 habitants, soit un taux d'urbanisation de 43,5% en 2004 contre 39,9% en 1994.

Ce taux d'urbanisation qui a connu une augmentation de 3,6 points entre les 2 recensements, cache des disparités notables entre les trois provinces de la région : 52,7 % au niveau de la province de Kénitra contre 38,0% au niveau de la province de Sidi Slimane, et 30,2 % au niveau de la province de Sidi Kacem.

Cette urbanisation régionale croissante dont les composantes sont l'exode rural, le passage de certaines localités du statut rural à celui de l'urbain ainsi que l'extension des limites urbaines des localités existantes, reste en dessous du niveau d'urbanisation de l'ensemble du pays (55,1%).

Tableau n°6: Taux d'urbanisation (en %) par province

	1994	2004
Kénitra	48,7	52,7
Sidi Slimane	37,9	38,0
Sidi Kacem	27,0	30,2
Région	39,9	43,5
Maroc	51,5	55,1

Source : RGPH 1994, 2004.

La région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen regroupe 4,4% de la population urbaine du Maroc. Son armature urbaine est composée, selon le dernier découpage administratif de 2009, de 10 municipalités et 7 autres centres urbains.

La population des municipalités et celle des centres urbains n'ont pas connu le même rythme de croissance entre 1994 et 2004.

A l'exception de la municipalité de Mehdiya et de Jorf El Melha, les autres municipalités ont enregistré des T.A.M.A moins importants que ceux enregistrés dans les centres urbains.

A noter que le T.A.M.A. le plus élevé est enregistré au centre urbain de Moulay Bouselham avec 20,9% entre 1994 et 2004.

Tableau n°7: Répartition de la population légale des municipalités et centres urbains classés selon la taille en 2004

Taille des villes	Province	Municipalité ou centre urbain	1994	2004	Poids en 2004 (en %)	T.A.M.A (en %)																																																																																																						
Plus de 100000 hab	Kénitra	Kénitra(M)	292	359	46,0	2,06																																																																																																						
			627	142			De 50000 à 100000 hab	S.Slimane	Sidi Slimane(M)	69 645	78 060	10,0	1,1	S.Kacem	Sidi Kacem(M)	67 622	74 062	9,5	0,9	De 20000 à 50000 hab	Kénitra	Souk Arbaa du Gharb(M)	37 216	43 392	5,5	1,5	S.Slimane	Sidi Yahya du Gharb(M)	29 965	31 705	4,1	0,6	S.Kacem	M. Belksiri(M)	23 876	27 630	3,5	1,5	S.Kacem	Jorf Melha(M)	10 187	20 581	2,6	7,3	De 10000 à 20000 hab	Kénitra	Sidi Taibi	-	19 979	2,6	-	Kénitra	Mehdiya(M)	5 905	16 262	2,1	10,7	Kénitra	Lalla Mimouna	8 800	12 994	1,7	4,0	Moins de 10000 hab	S.Kacem	Khnicet	6 031	7 936	1,0	2,8	S.Kacem	Zirara	4 519	6 707	0,9	4,0	S.Kacem	Dar Gueddari(M)	5 403	6 011	0,8	1,1	Kénitra	M.Bouselham	855	5 693	0,7	20,9	S.Kacem	Had Kourt(M)	4 296	5 051	0,6	1,6	Kénitra	Sidi Allal Tazi	2 205	3 140	0,4	3,6	Kénitra	Arbaoua	1 567	2 333	0,3	4,1	Total	
De 50000 à 100000 hab	S.Slimane	Sidi Slimane(M)	69 645	78 060	10,0	1,1																																																																																																						
	S.Kacem	Sidi Kacem(M)	67 622	74 062	9,5	0,9																																																																																																						
De 20000 à 50000 hab	Kénitra	Souk Arbaa du Gharb(M)	37 216	43 392	5,5	1,5																																																																																																						
	S.Slimane	Sidi Yahya du Gharb(M)	29 965	31 705	4,1	0,6																																																																																																						
	S.Kacem	M. Belksiri(M)	23 876	27 630	3,5	1,5																																																																																																						
	S.Kacem	Jorf Melha(M)	10 187	20 581	2,6	7,3																																																																																																						
De 10000 à 20000 hab	Kénitra	Sidi Taibi	-	19 979	2,6	-																																																																																																						
	Kénitra	Mehdiya(M)	5 905	16 262	2,1	10,7																																																																																																						
	Kénitra	Lalla Mimouna	8 800	12 994	1,7	4,0																																																																																																						
Moins de 10000 hab	S.Kacem	Khnicet	6 031	7 936	1,0	2,8																																																																																																						
	S.Kacem	Zirara	4 519	6 707	0,9	4,0																																																																																																						
	S.Kacem	Dar Gueddari(M)	5 403	6 011	0,8	1,1																																																																																																						
	Kénitra	M.Bouselham	855	5 693	0,7	20,9																																																																																																						
	S.Kacem	Had Kourt(M)	4 296	5 051	0,6	1,6																																																																																																						
	Kénitra	Sidi Allal Tazi	2 205	3 140	0,4	3,6																																																																																																						
	Kénitra	Arbaoua	1 567	2 333	0,3	4,1																																																																																																						
Total			624 145	780 971	100,0	2,3																																																																																																						

Source : RGPH 1994 et 2004

D'après le classement des agglomérations urbaines (municipalités et centres) selon leur taille, on constate que la ville de Kénitra compte en 2004 plus de 350 000 habitants, ce qui représente 49,8% de la population urbaine régionale. Quant aux villes moyennes, abritant entre 20 000 et 100 000 habitants, elles regroupent 38,22% de l'ensemble des citoyens régionaux.

2.5- Caractéristiques démographiques

2.5.1- Equilibre entre hommes et femmes

Le rapport de masculinité est un indicateur qui permet de mesurer l'importance des effectifs des hommes par rapport à celui des femmes. Il est déterminé par le nombre d'hommes pour cent femmes.

Ce rapport, calculé au niveau de la région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen traduit un quasi équilibre entre les deux sexes, soit 99,9 hommes pour 100 femmes selon le RGPH 2004.

Selon le milieu de résidence, on constate un léger déficit d'hommes en milieu urbain et une légère prédominance en milieu rural, soit respectivement 96,4 et 102 hommes pour 100 femmes.

2.5.2- Population régionale jeune

L'analyse de la population régionale par grands groupes d'âge fait ressortir une prépondérance de la tranche d'âge de 15 à 59 ans qui représente 60,6% de l'ensemble de la population, suivie des enfants âgés de moins de 15 ans avec une proportion de 32,4% et enfin les personnes âgées de plus de 60ans et plus qui enregistrent une part de 7%. Selon les provinces, les proportions sont relativement similaires à celles de la région.

Par milieu de résidence, la population rurale de moins de 15 ans est légèrement supérieure à celle du milieu urbain, avec respectivement 34,9% et 29,1% en 2004.

Tableau n°8: Structure (%) de la population par grands groupes d'âge, province et milieu de résidence

	Kénitra			Sidi Slimane			Sidi Kacem			Région		
	U	R	E	U	R	E	U	R	E	U	R	E
Moins de 15ans	29,1	36,4	32,6	28,8	34,1	32,1	29,5	33,5	32,3	29,1	34,9	32,4
15 – 59 ans	63,5	57,7	60,8	63,3	59,1	60,7	63,0	59,2	60,4	63,4	58,5	60,6
60 ans ou +	7,4	5,9	6,7	7,9	6,8	7,2	7,5	7,3	7,4	7,5	6,6	7,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : RGPH 2004

2.5.3- Nuptialité

La répartition des personnes âgées de 15 ans et plus selon l'état matrimonial laisse apparaître une prédominance du statut « mariés », avec 52,6% chez les hommes et 53,9% chez les femmes en 2004.

Quant au phénomène de célibat, les hommes en sont plus touchés que les femmes, avec respectivement 45,8% et 33,4% en 2004. Tandis que le statut « divorcés » est largement important chez les femmes que chez les hommes.

Tableau n°9: Répartition (en %) de la population régionale âgée de 15 ans et plus selon le sexe, le milieu de résidence et l'état matrimonial

	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés	Total
Urbain					
Masculin	45,8	52,4	0,8	1,0	100,0
Féminin	34,3	51,5	10,1	4,2	100,0
Rural					
Masculin	45,8	52,7	0,8	0,7	100,0
Féminin	32,6	55,9	8,8	2,7	100,0
Total Région					
Masculin	45,8	52,6	0,8	0,8	100,0
Féminin	33,4	53,9	9,4	3,4	100,0

Source: RGPH 2004

Le célibat définitif, mesuré par la proportion des célibataires à l'âge de 55 ans, touche l'urbain plus que le rural. Par sexe, cette proportion est plus élevée chez les hommes que chez les femmes.

Tableau n°10 : Evolution du taux du célibat (%) définitif à l'âge de 55 ans par sexe et milieu de résidence

	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	2,6	1,5	2,0
Féminin	2,6	0,9	1,7

Source : RGPH 2004

2.5.4- Fécondité

Au niveau de la région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen, l'indice synthétique de fécondité (ISF), qui mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme à l'issue de sa vie féconde dans les conditions actuelles de fécondité, enregistre une tendance à la baisse. En 2004 il a atteint 2,6 enfants par femme. Cet indice régional est relativement supérieur à celui constaté au niveau national (2,5) en 2004.

Selon le milieu de résidence, l'indice synthétique de fécondité régional cache des disparités importantes. Les résultats du recensement révèlent un niveau de fécondité plus élevé chez les femmes rurales que chez les citadines.

Cet écart entre milieux urbain et rural, est le résultat de plusieurs facteurs dont notamment le niveau d'instruction. En effet, lorsque l'instruction se prolonge au delà de l'enseignement primaire, elle constitue un facteur de baisse de fécondité. Ce facteur agit sur la fécondité à travers ces déterminants notamment: l'âge au 1^{er} mariage et le recours à la contraception.

Tableau n°11: Indice synthétique de fécondité par milieu de résidence et par province

	Urbain	Rural	Ensemble
Kénitra	2,1	3,4	2,7
Sidi Slimane	2,1	2,9	2,6
Sidi Kacem	2,1	3,0	2,7
Région	2,1	3,1	2,6
Maroc	2,1	3,1	2,5

Source : RGPH 2004

2.5.5 - Analphabétisme

Selon les résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 2004, le taux d'analphabétisme a atteint 47,7% chez la population âgée de 10 ans et plus dans la région du Gharb-Chrarda-Béni Hssen, contre 43,0% au niveau national. Ce taux a connu une amélioration notable durant la période intercensitaire, grâce aux efforts louables fournis par le Gouvernement et la société civile à travers les programmes d'alphabétisation.

Par milieu de résidence, on constate des disparités notoires. En effet, 29,9 % des citadins sont analphabètes contre 61,9% des ruraux.

Par sexe, les inégalités persistent toujours avec 60,1% chez les femmes, taux qui dépasse de loin celui des hommes (35,2%).

En conclusion, on note que l'analphabétisme est élevé dans la région du Gharb-Chrarda-Béni Hssen, il l'est davantage chez les femmes et plus particulièrement chez celles résidant en milieu rural, d'où la nécessité d'intensifier les efforts en matière de lutte contre l'analphabétisme dans les campagnes.

Tableau n°12:Taux d'analphabétisme régional (%) selon le sexe et le milieu de résidence

	Urbain	Rural	Total
Féminin	40,4	76,4	60,1
Masculin	18,9	47,8	35,2
Région	29,9	61,9	47,7
Maroc	29,4	60,5	43,0

Source : RGPH 2004

Par âge, le taux d'analphabétisme s'accroît au fur et à mesure qu'on avance dans l'âge. En effet, c'est la population âgée de 60 ans ou plus qui est la plus touchée par ce phénomène, avec 84,6% des analphabètes.

Pour la population en âge d'activité (15-59 ans), on constate que presque la moitié de ce groupe d'âge sont des analphabètes (48,6%), tandis qu'on enregistre un taux de 20,4%, dans le groupe de personnes ayant moins de 15 ans.

Tableau n°13: Taux d'analphabétisme régional (%) de la population âgée de 10 ans et plus selon l'âge fonctionnel et le milieu de résidence

	Moins de 15 ans	15 – 59 ans	60 ans ou +
Urbain	4,9	28,6	76,2
Rural	30,3	65,2	91,8
Région	20,4	48,6	84,6

Source : RGPH 2004.

Par ailleurs, la répartition de l'analphabétisme selon la situation dans la profession montre que les salariés sont les plus alphabétisés avec un taux d'analphabétisme de 37,5%. Viennent en deuxième position, les employeurs avec un taux de 43,4%, tandis que les indépendants et les autres actifs (aides familiaux, apprentis...), sont les plus marqués par ce phénomène avec des taux d'analphabétisme respectifs de 52,3% et 56,7%. De même la population inactive est à moitié analphabète (51,0%).

Tableau n°14: Taux d'analphabétisme de la région (%) selon la situation dans la profession et le milieu de résidence

	Salariés	Indépendants	Employeurs	Autres Actifs	Inactifs	Total
Urbain	21,5	31,5	20,4	19,6	36,1	29,9
Rural	57,8	65,2	63,6	59,9	63,8	61,9
Région	37,5	52,3	43,4	56,7	51,0	43,0

Source : RGPH 2004

2.6- Ménages

2.6.1- Evolution des ménages

Malgré la hausse de l'effectif des ménages entre les 2 recensements, sa part est restée constante avec 5,0% dans l'ensemble des ménages marocains.

Par milieu de résidence, le nombre de ménages s'est accru à des rythmes différents d'un milieu à l'autre. L'évolution dans le milieu urbain est presque le double de celle enregistrée dans le milieu rural.

Tableau n°15: Evolution des ménages par milieu de résidence et par province

Provinces	1994			2004		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Kénitra	64471	49839	114310	94720	60199	154919
Sidi Slimane	17846	23007	40853	21478	27562	49040
Sidi Kacem	22255	46400	68655	29474	52212	81686
Région	104572	119246	223818	145672	139973	258645
Maroc	2 522 488	1 921 783	4 444 271	3 439 755	2 225 509	5 665 264
R/M (%)	4,1	6,2	5,0	4,2	6,3	5,0

Source : RGPH 1994 et 2004

Au niveau provincial, la croissance n'est pas identique d'une province à l'autre, entraînant ainsi un léger changement du poids des provinces de la région.

En effet, le poids de la province de Kénitra au sein de la région a augmenté de 3 points entre 1994 et 2004, en passant de 51% à 54%, tandis que celui des provinces de Sidi Kacem et Sidi Slimane ont baissé respectivement de 2 et 1 point durant la même période.

2.6.2- Taille moyenne des ménages

La taille moyenne des ménages ou nombre moyen de personnes par ménage a connu une baisse en passant de 6,3 à 5,7 personnes par ménage durant la période (1994-2004).

Cette tendance baissière, enregistrée tant au niveau national qu'au niveau régional, est essentiellement le résultat de la baisse de fécondité et du recul du nombre de familles étendues.

Tableau n°16: Evolution de la taille moyenne des ménages par milieu de résidence et par province

Provinces	1994			2004		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Kénitra	5,4	7,4	6,3	4,9	6,9	5,7
Sidi Slimane	5,6	7,1	6,4	5,1	6,5	5,9
Sidi Kacem	5,5	7,1	6,6	5,0	6,5	6,0
Région	5,5	7,2	6,4	4,9	6,7	5,8
Maroc	5,3	6,5	5,8	4,7	6,0	5,3

Source : RGPH 1994 et 2004

2.7- Projections de la population

Selon les projections du Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques (CERED), la population régionale passerait de 1 656 723 habitants en 2004 à environ 1 826 517 habitants en 2014, soit une croissance démographique globale de 169 794 personnes en l'espace de 10 ans.

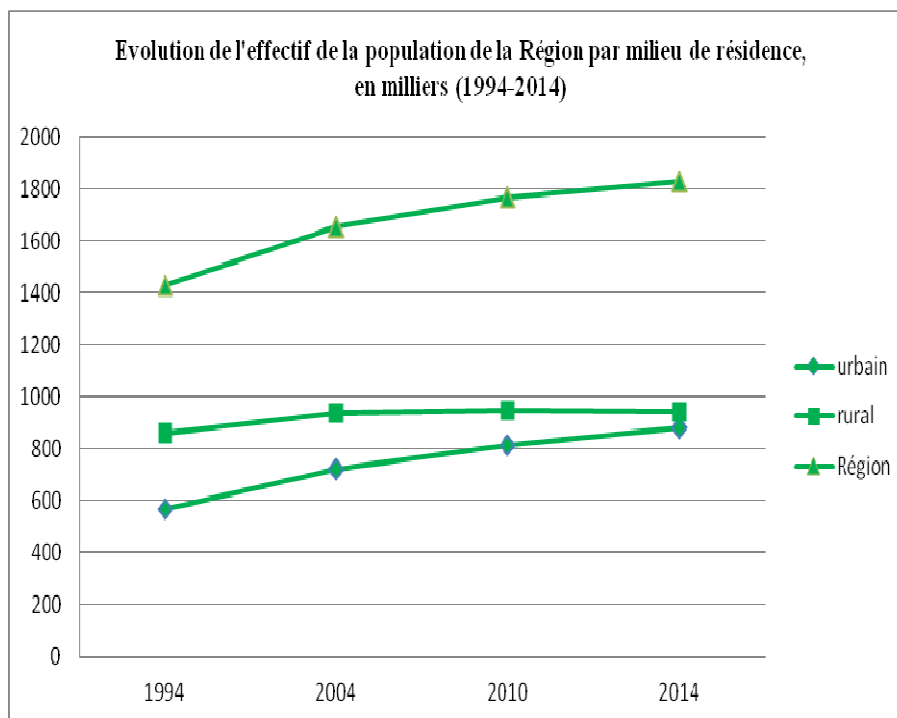
Tableau n°17: Evolution de la population de la région selon les provinces et le milieu de résidence (1994-2014)
(En milliers)

	1994	2004	2010	2014
Milieu urbain				
Kénitra	349	463	541	601
Sidi Slimane	100	110	112	110
Sidi Kacem	122	148	163	170
Région	571	721	816	881
Maroc	13416	16464	18388	19714
R/M %	4,3	4,4	4,4	4,5
Milieu rural				
Kénitra	368	415	431	433
Sidi Slimane	163	179	180	177
Sidi Kacem	330	341	338	335
Région	861	936	949	945
Maroc	12658	13428	13463	13464
R/M %	6,8	7,0	7	7
Ensemble				
Kénitra	717	878	972	1034
Sidi Slimane	263	289	292	287
Sidi Kacem	452	489	501	506
Région	1431	1657	1765	1827
Maroc	26074	29892	31851	33178
R/M %	5,5	5,5	5,5	5,5

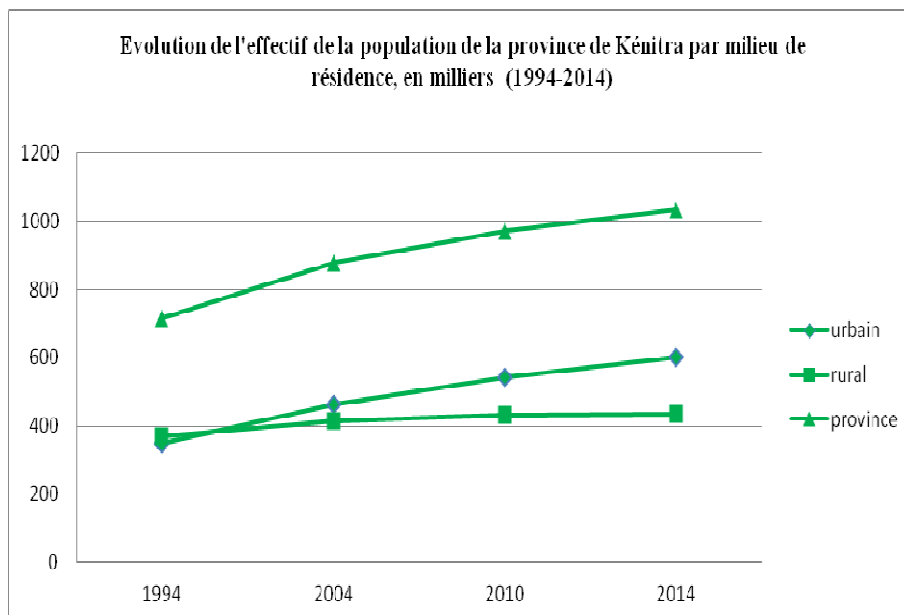
Source : RGPH 1994 et 2004

Selon les tendances démographiques, la population urbaine augmenterait de 22% entre 2004 et 2014 et continuerait de se concentrer dans la province de Kénitra qui abriterait 68% de la population citadine régionale en 2014, au détriment de la province de Sidi Kacem dont la population urbaine ne serait que de 19% et Sidi Slimane qui regrouperait 13%.

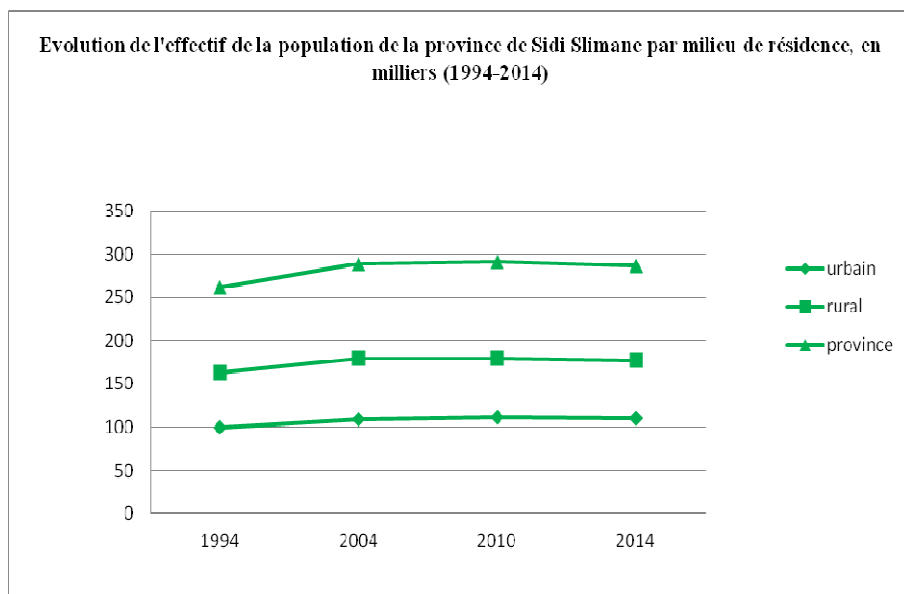
Le mouvement d'urbanisation est plus accentué dans la province de Kénitra, alors que dans les provinces de Sidi Kacem et Sidi Slimane, la population resterait globalement rurale avec respectivement 66% et 62% de la population de chaque province.



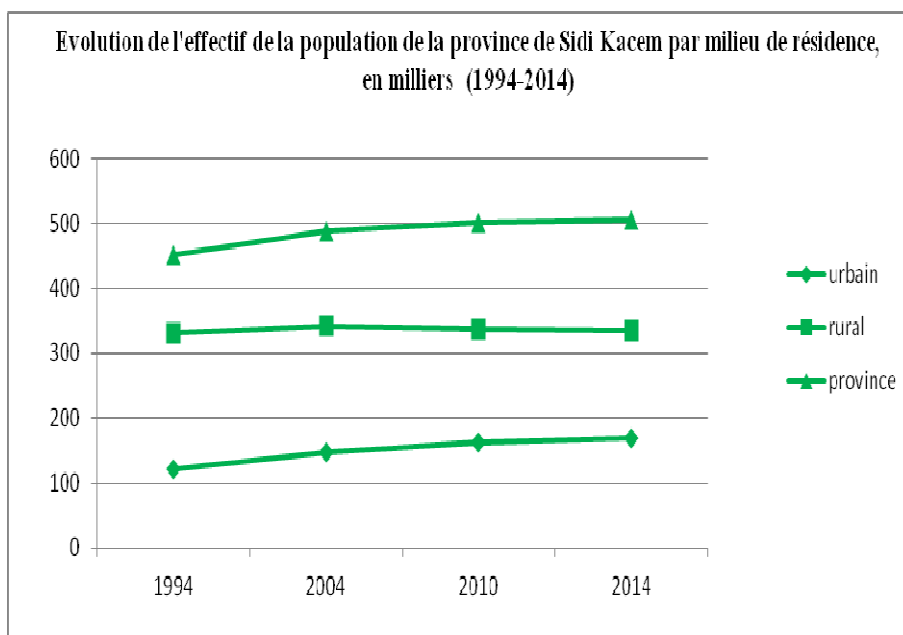
Source : Projections de la population (CERED)



Source : Projections de la population (CERED)



Source : Projections de la population (CERED)



Source : Projections de la population (CERED)

CHAPITRE II :
LES CARACTERISTIQUES
SOCIOECONOMIQUES

1. Marché du travail

Vis-à-vis de l'activité économique, la population totale est répartie en trois grandes catégories: les actifs occupés, les chômeurs et les inactifs. L'identification de ces trois sous-populations repose sur deux principales questions, à savoir: est ce que la personne occupe un emploi? Et est ce que la personne cherche un emploi? Les personnes qui n'exercent aucun emploi et qui n'en cherchent pas sont considérées comme inactives.

1.1- Activité

1.1.1- Evolution de la population active (15 ans et plus)

La population active âgée de 15 ans et plus se définit comme la somme des personnes ayant un emploi (population active occupée âgés de 15 ans et plus) et des chômeurs. Cette population, au niveau régional, a atteint 792190 personnes en 2009 contre 791122 personnes en 2008, soit une hausse de 0,1%. Cette légère hausse résulte de la faible évolution de la population active occupée qui n'a pas dépassé 0.1%.

Par milieu de résidence, une légère hausse a été observée dans le milieu urbain contre une baisse légère en milieu rural. En effet, le flux des citoyens qui entrent sur le marché du travail a enregistré une hausse de 2,1% chez les citoyens contre une baisse de 1% chez les ruraux.

Pour la population en chômage, une évolution importante a été observée en milieu rural (0,8%) contre 0,1% seulement en milieu urbain. Quant à la population active occupée, un rythme différent a été enregistré, soit une augmentation de 2,7% en milieu urbain contre une baisse de 1,1% en milieu rural.

Tableau n°18: Evolution de la population âgée de 15 ans ou plus de la région selon le type d'activité et le milieu de résidence

Type d'activité	Urbain			Rural			Ensemble		
	2008	2009	(%)	2008	2009	(%)	2008	2009	(%)
Actifs	290411	296478	2,1	500711	495712	-1,0	791122	792190	0,1
Chômeurs	65846	65927	0,1	23414	23599	0,8	89260	89526	0,3
Actifs occ.	224565	230551	2,7	477297	472113	-1,1	701862	702664	0,1
Inactifs	32893	337647	4,2	214778	221034	2,9	538671	558681	3,7
Total	614304	634125	3,2	715489	716746	0,2	1329793	1350871	1,6

Source: Direction de la Statistique, Enquête Nationale sur l'Emploi, 2008 et 2009.

1.1.2- Taux d'activité (15 ans ou plus)

Le taux net d'activité indique la part de la population active âgée de 15 ans ou plus dans la population totale du même âge. Ce pourcentage est nettement supérieur au niveau régional par rapport au niveau national. Ainsi, en 2009, on compte, trois personnes parmi cinq en état d'activité, contre une sur deux au niveau national.

Bien que la part des actifs masculins dans la population totale masculine est 2 fois supérieure à cette même proportion féminine, le taux d'activité féminin a évolué à un rythme beaucoup plus important que le taux masculin entre 2008 et 2009. Cette accélération du taux d'activité féminin est lié à des facteurs sociaux, économiques et culturels complexes comme le changement de comportement matrimonial (diminution et retardement de la natalité, baisse de la nuptialité...), l'amélioration du niveau d'instruction et la cherté de la vie qui poussent davantage les femmes à travailler ou à chercher un emploi. Toutefois, il est à signaler que le taux d'activité rural l'emporte toujours sur le taux d'activité urbain, mais ceci n'occulte pas le fait que l'emploi rural soit dominé par l'emploi non rémunéré.

Tableau n°19: Taux d'activité (15 ans ou plus) selon le sexe, et le milieu de résidence (en %)

	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	E	M	F	E	M	F	E
Région			46,8	88,3	50,2	69,2	81,0	37,2	58,6
Maroc	70,8	18,6	44,0	81,9	36,2	58,4	75,3	25,8	49,9

Source: Direction de la Statistique, Enquête Nationale sur l'Emploi, 2009.

Le pourcentage des actifs parmi la population totale est variable selon l'âge. Il atteint son maximum pour la tranche d'âge 35–44 ans (71,3%) et son minimum dans la tranche d'âge (15– 24 ans). Pour cette dernière tranche, la faiblesse du taux d'activité s'explique surtout par l'allongement de la scolarité des jeunes. Quant à la tranche d'âge 45 ans et plus où le taux d'activité s'établit à 54,4%. Ceci s'explique par les sorties de la vie active à des âges précoces, surtout en milieu urbain.

Les différences entre les deux milieux de résidence sont aussi présentes par tranche d'âges. Mais l'écart entre le taux urbain et le taux rural le plus frappant et celui enregistré dans la tranche d'âge 45 ans et plus, suivi de la tranche 15-24 ans. Ce qui fait que les campagnards entrent un peu plus tôt dans la vie active et la quittent un peu plus tard que les citadins.

Tableau n°20 : Taux d'activité (15 ans et plus) selon l'âge et le milieu de résidence (en %)

Tranche d'âge	Urbain	Rural	Région
15-24 ans	31,0	60,1	48,7
25-34 ans	60,3	73,7	67,5
35-44 ans	63,2	79,6	71,3
45 ans ou +	40,1	70,5	54,4
Ensemble	46,8	69,2	58,6

Source: Direction de la Statistique, Enquête Nationale sur l'Emploi, 2009

1.2- Chômage

Le chômage peut être défini comme l'inactivité d'une personne souhaitant travailler. Toutefois ce n'est pas un phénomène uniforme et homogène. Bien au contraire, il est la conséquence de plusieurs facteurs économiques et sociaux et touche de façon inégale les différentes catégories de la population. En fait, le chômage a plusieurs composantes qui n'évoluent pas de la même façon et qui n'agissent pas sur les mêmes catégories d'actifs. On peut dire que les caractéristiques principales qui segmentent la population des chômeurs, sont le sexe, le milieu de résidence, la qualification et l'âge.

1.2.1- Chômage par sexe et milieu de résidence

A partir de l'année 2001, le taux de chômage (nombre de chômeurs rapporté à la population active âgée de 15 ans et plus) de la région du G.C.B.H. a affiché un niveau inférieur à celui enregistré au niveau national, mais à partir de l'année 2007 il a changé de rythme pour atteindre 11,3% en 2009 contre 9,1% au niveau national.

Par ailleurs, l'écart entre le taux de chômage masculin et féminin dans son ensemble s'est nettement réduit en 2009 (11,4% pour les hommes et 11,2% pour les femmes).

On peut dire que la variable sexe en terme de chômage n'est significative que lorsqu'on raisonne pour chaque milieu séparé. En effet, ce qui dissimule la différence entre le taux de chômage masculin et féminin, c'est que les femmes sont presque 2 fois plus touchées par le chômage que les hommes en milieu urbain, et 3 fois moins touchées en milieu rural. Ceci est dû au fait que les femmes rurales sont moins sensibles aux effets de conjoncture. De même, lorsqu'il y a reprise économique, ce sont les hommes urbains qui en bénéficient en premier (exemple: reprise du secteur BTP en milieu urbain).

Tableau n°21: Taux de chômage (%) selon le sexe et le milieu de résidence

	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	E	M	F	E	M	F	E
Kénitra	-	-	21,8	-	-	3,8	-	-	11,7
Sidi Kacem	-	-	23,7	-	-	6,1	-	-	10,6
Région	18,8	32,2	22,2	6,1	2,4	4,8	11,4	11,2	11,3
Maroc	12,1	19,8	13,8	5,0	1,7	4,0	9,0	9,5	9,1

Source: Direction de la Statistique, Enquête Nationale sur l'Emploi, 2009

1.2.2- Chômage par âge et milieu de résidence

Comme pour la variable sexe, le chômage est un phénomène sélectif selon l'âge. Il ne touche pas les individus de la même façon. Certaines tranches d'âge sont plus susceptibles de subir le chômage que d'autres. Ainsi dans la région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen, pour l'ensemble et pour les deux milieux séparés, le chômage devient moins fréquent

lorsqu'on avance dans l'âge. Les tranches d'âges les plus touchées sont 15 – 24 ans et 25 – 34 ans avec des taux de 16,5% et 15,2% respectivement.

Quant à la dernière tranche (45 et plus), le taux de chômage se situe à 4,6%. Ce qui signifie qu'à partir de 45 ans, la population active devient prédominée par les actifs occupés, par conséquent, les demandeurs d'emploi deviennent moins fréquents. Cette situation n'est pas toujours signe de bonne santé économique; elle peut toutefois cacher une partie des chômeurs et des actifs occupés qui basculent dans l'inactivité (âge précoce de la retraite ou chercheurs d'emploi totalement désespérés).

Tableau n°22: Taux de chômage (%) selon l'âge et le milieu de résidence

Tranches d'âge	Urbain	Rural	Région
15 – 24 ans	41,1	8,3	16,5
25 – 34 ans	30,7	4,3	15,2
35 – 44 ans	16,0	3,6	9,2
45 et plus	8,6	2,1	4,6
Ensemble	22,2	4,8	11,3

Source: HCP, Enquête Nationale sur l'Emploi, 2009

1.2.3- Chômage par qualification et milieu de résidence

Le taux de chômage régional est inversement proportionnel au niveau de qualification de la population. En effet, les personnes n'ayant aucun diplôme sont les moins touchées par ce phénomène. Ainsi le chômage touche plus du quart de la population active régionale ayant un diplôme de niveau supérieur, un peu plus du 1/5^{ème} de la population active ayant un diplôme de niveau moyen et presque 1/20^{ème} de la population active sans aucun diplôme.

Par milieu, on constate qu'il est beaucoup plus difficile de décrocher un emploi lorsqu'on a un diplôme de niveau supérieur dans les campagnes que dans les villes. Alors que la probabilité d'être chômeur dans les villes est quatre fois plus supérieure que dans les campagnes pour les sans diplômes.

Tableau n°23 : Taux de chômage (%) selon le diplôme et le milieu de résidence

Qualification	Urbain	Rural	Région
Sans diplôme	12,0	3,7	5,8
Niveau moyen (1)	30,1	10,2	22,3
Niveau supérieur (2)	33,7	28,0	33,4
Ensemble	22,2	4,8	11,3

Source: HCP, Enquête Nationale sur l'Emploi, 2009

- (1) Niveau moyen : Certificats de l'enseignement fondamental, diplômes de qualification professionnelle.
 (2) Niveau supérieur : Baccalauréat, diplômes de cadres moyens et diplômes de formation supérieure (facultés, grandes écoles et instituts).

1.3 – Emploi

Le taux d'emploi, nombre d'actifs occupés rapportés à la population totale âgée de 15 ans et plus, a été de l'ordre de 52,0% en 2009, enregistrant ainsi une diminution de 2,6 point par rapport à l'année 2007. Les "sans diplômes" prédominent les emplois occupés surtout en milieu rural où 68,2% de la population est active occupée. En milieu urbain, 63,6% de la population âgée de 15 ans et plus est composée d'inactifs et de chômeurs, ce qui pèse lourd sur le niveau de vie des citoyens. Les campagnards ne sont non plus bien avantagés par leur taux d'emploi, étant donné la prédominance du sous emploi et de l'emploi non rémunéré dans les campagnes.

Tableau n°24: Taux d'emploi (15 ans et plus) selon le niveau de diplôme et le milieu de résidence

Qualification	Urbain	Rural	Région
Sans diplôme	37,8	68,2	57,6
Niveau moyen	31,1	53,3	38,3
Niveau supérieur	45,2	55,6	45,8
Ensemble	36,4	65,9	52,0

Source: HCP, Enquête Nationale sur l'Emploi, 2009

La structure de l'emploi selon les secteurs d'activité fait apparaître le poids relativement important de l'agriculture. En effet, ce secteur

absorbe, au niveau régional, 58% des actifs occupés et prédomine en milieu rural, avec 83,5% du total de l'emploi rural.

Le secteur industriel et le BTP n'occupent que 14,3% de la population active occupée régionale. Ce pourcentage, assez modéré, s'explique essentiellement par le faible poids qu'occupe ce secteur dans le milieu rural (5,7%).

Quant au secteur des services, il s'adjuge le 2^{ème} rang, avec 27,6% de l'emploi régional. Ce secteur est le principal pourvoyeur d'emplois urbains, puisqu' il emploie 61,2% des actifs occupés citadins contre 11,2% en milieu rural.

Tableau n°25: Structure de l'emploi selon le secteur d'activité et le milieu de résidence

Secteur d'activité	Urbain	Rural	Région
Agriculture, forêt et pêche	6,7	83,0	58,0
Industrie (y compris BTP)	32,0	5,7	14,3
Services	61,2	11,2	27,6
Autres	0,1	0,1	0,1
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique, Enquête Nationale sur l'Emploi, 2009

Comme pour la pauvreté, le chômage touche une partie de la population mais une autre partie en reste vulnérable et peut dans une période donnée entrer en chômage (les personnes exerçant des petits métiers, les occasionnels, les flux en provenance de la population inactive...). Au fait, les risques de tomber en chômage et les chances d'en sortir sont inégaux.

Le facteur de croissance économique reste insuffisant pour réduire le chômage de manière significative. Ainsi, l'introduction des activités génératrices de revenu par l'INDH comme mesure de lutte contre la pauvreté aurait sans doute un impact sur la création d'emploi.

2-Pauvreté régionale

Jusqu'à la fin des années 90, les politiques gouvernementales en matière de développement humain ont été vouées à l'échec à cause de leur aspect sectoriel et non intégré. Le Maroc, suite à son endettement extérieur, s'est vu contraint de suivre les directives des bailleurs de fonds internationaux afin de pouvoir honorer ses dettes. C'est ainsi que l'économie marocaine a dû subir l'impact du Programme d'Ajustement Structurel imposé au Maroc à partir de 1983. Celui-ci a visé essentiellement la croissance économique sans se soucier du volet social. En conséquence, la situation sociale du pays s'est dégradée et a engendré des formes inquiétantes de marginalisation et de pauvreté.

Depuis l'accession au trône de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, la lutte contre la pauvreté est devenue un chantier prioritaire où les efforts doivent s'unir et se renforcer afin de servir de catalyseur pour la croissance économique et le développement durable.

La pauvreté est un phénomène palpable mais difficile à définir, vu ses aspects multidimensionnels. Cependant, les formes les plus utilisées au niveau international sont celles de la pauvreté absolue et la pauvreté relative, toutes les deux fondées sur l'approche monétaire. Ces deux concepts se basent sur une approche numérique intégrant une composante alimentaire équivalente au coût du panier requis pour un minimum nutritionnel, exprimé en kilocalories par jour et par personne, et une composante non alimentaire minimale. A partir de ces données, des seuils de pauvreté et de vulnérabilité sont fixés permettant de faire des comparaisons dans le temps et dans l'espace.

Concernant les aspects liés à la pauvreté, le Maroc dispose, d'une part, des données relatives aux enquêtes régulières sur le niveau de vie ou celles, plus pertinentes encore, sur la consommation et les dépenses des ménages et, d'autre part, des données des recensements généraux de la population et de l'habitat.

L'ensemble de ces informations a donné naissance à une base de données couvrant les différentes unités territoriales. C'est ainsi que la première carte de pauvreté communale a été réalisée en juin 2004 mais basée sur les données fournies par l'exploitation d'un échantillon

limité du RGPH 1994, lui-même vieux de 10 ans et d'un échantillon encore plus réduit de l'enquête sur le niveau de vie des ménages 1998/1999.

La deuxième carte de pauvreté a été réalisée en 2005. Elle est basée sur les résultats du dernier RGPH 2004 et ceux de l'Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages 2000/2001 dont l'échantillon est trois fois plus grand que celui utilisé dans l'ancienne carte. En outre, la lecture automatique des documents (LAD) a permis l'exploitation exhaustive des données du RGPH 2004.

La troisième et dernière carte de pauvreté est celle de 2007. Elle a été élaborée en combinant, toujours les résultats du RGPH 2004, avec ceux de l'Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages de 2007. Les données présentées, ci-dessous, relèvent de cette carte et de celle de 2004 afin de voir l'évolution du phénomène de la pauvreté dans la région.

2.1-Concepts et définitions

L'approche retenue de la pauvreté se fonde sur les normes internationales en termes de concept de méthode et de mesure.

Le concept de pauvreté se compose en général de trois formes :

a- Pauvreté alimentaire : elle se réfère à un panier de biens et services alimentaires permettant le minimum requis en calories, calculé en appliquant la norme recommandée par la FAO et l'OMS, à la structure de la population. Le seuil retenu est de 1984 Kcal par jour et par personne.

b- Pauvreté absolue : son seuil est obtenu en majorant celui de la pauvreté alimentaire du coût d'une dotation minimale de biens et services non alimentaires. La dotation retenue à cet effet est celle réalisée par les ménages qui ne satisferaient leurs besoins alimentaires que lorsqu'ils leur consacraient le total de leur budget.

c- Pauvreté relative : son seuil est obtenu en majorant celui de la pauvreté alimentaire du coût d'une dotation plus conséquente de biens et services non alimentaires. La mesure de cette majoration,

conformément à l'approche d'allocation des dépenses non alimentaires recommandée par la Banque Mondiale, retient la moyenne des dépenses non alimentaires réalisées par les ménages qui atteignent effectivement le minimum requis.

2.2- Pauvreté régionale, provinciale et communale

2.2.1- Pauvreté régionale

Tableau n°26 : Taux de pauvreté par région en 2004 et 2007 (%)

	TP (2004)	TP (2007)
Gharb-Chrarda-Beni Hssen	20,5	16,0
Doukala-Abda	15,6	14,3
Sous-Massa-Draâ	18,9	12,7
Meknes-Tafilalt	19,5	12,2
Marrakech-Tensift El Haouz	19,2	11,2
Taza-Al houceima-Taounate	14,5	10,7
Oriental	17,9	10,1
Guelmim-Es-Semara	13,1	9,7
Fes-Boulemane	14,2	9,5
Tadla-Azilal	14,4	9,3
Tanger-Tetouan	12,4	7,8
Chaouia-Ouardigha	13,5	7,6
Rabat-Salé-Zémour-Zaer	8,0	5,1
Grand Casablanca	3,5	3,2
Oued Ed-Dahab-Lagouira	2,8	2,6
Laayoune-Boujdour-Sakia El Hamra	6,3	2,2
Maroc	14,2	8,9

Source : cartes de pauvreté 2004 et 2007, HCP

En 2007, le taux de pauvreté de la région du Gharb Chrarda Beni Hssen a atteint 16%, enregistrant ainsi une nette amélioration, par rapport à 2004, concrétisée par la réduction de ce taux de 22%.

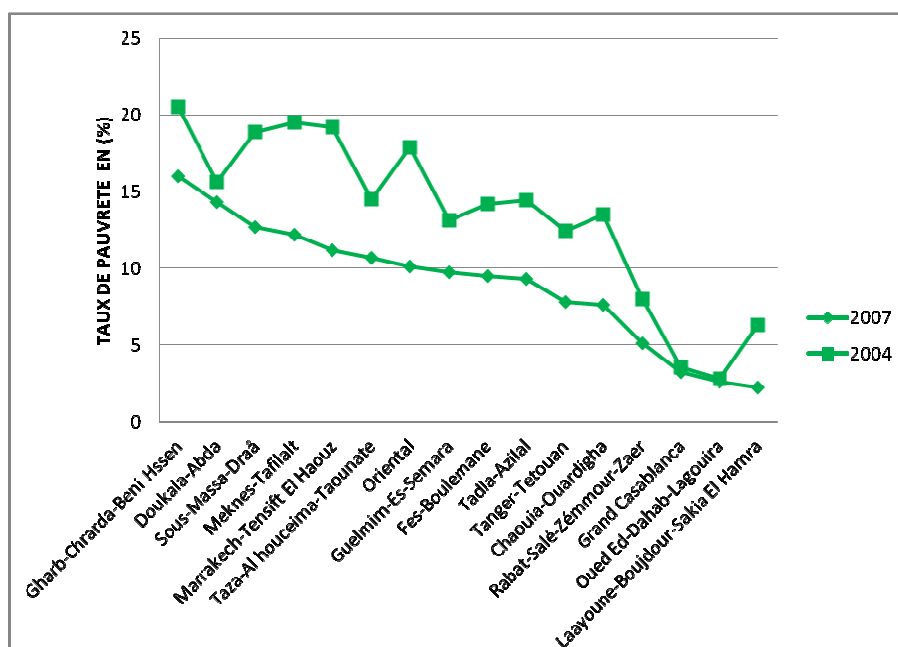
Malgré cette baisse, la région du Gharb occupe toujours le 1^{er} rang, parmi les autres régions du pays, en termes de pauvreté relative et s'éloigne davantage de la moyenne nationale (8,9%). En effet, l'écart absolu entre le taux de pauvreté régional et celui national est de 7,1points contre 6,3 en 2004. On remarque, cependant, que la variation absolue entre le taux de pauvreté le plus élevé et celui le plus bas a régressé au bout de ces trois années, 13,8 points en 2007 contre 17,7 en 2004, ce qui amorce une nette atténuation des disparités régionales.

Sur le plan régional, le taux de pauvreté est inférieur à la moyenne nationale dans six régions à savoir les régions du sud (excepté Guelmim), Rabat-Salé-Zemmour-Zaër, le grand Casablanca, Chaouia-Ouardigha et Tanger-Tétouan.

La comparaison des taux régionaux de pauvreté montre qu'il y a moins de pauvres en 2007 qu'en 2004 et ce pour l'ensemble des 16 régions.

Il y a lieu de noter aussi que la baisse des taux régionaux de pauvreté ne s'est pas opérée de la même manière. Celle-ci est de plus de 40% pour 4 régions, à savoir Laayoune-Boujdour-Sakia El hamra (65%), Chaouia-Ouardigha (43,7%), Oriental (43,6%) et Marrakech-Tensift El Haouz (41,6%). La baisse comprise entre 20 et 40% a été enregistrée dans 9 régions (y compris la région du Gharb) et seulement 3 régions ont connu une baisse de moins de 10% de leur taux de pauvreté: Il s'agit d'Oued Ed-Dahab-Lagouira (7,1%), Doukala-Abda (8,3%) et le Grand Casablanca (8,6%). Il est à noter que les efforts déployés pour lutter contre la pauvreté diffèrent d'une région à une autre et restent en deça de la moyenne nationale notamment dans les régions du Gharb Chrarda Beni Hssen et Doukala-Abda qui a perdu 4 places en termes de classement des taux de pauvreté en 2007.

Taux de pauvreté selon les régions (2004-2007)



Source : Haut Commissariat au Plan, cartes de la pauvreté 2004,2007

Tableau n°27 : Taux de pauvreté (en%) selon les régions et le milieu de résidence, 2007

Région	Urbain	Rural	Total
Laayoune-Boujdour-Sakia El Hamra	1,9	7,6	2,2
Oued Ed-Dahab-Lagouira	2,7	2,3	2,6
Grand Casablanca	3,2	3,7	3,2
Rabat-Salé-Zémour-Zaer	3,6	11,4	5,1
Tanger-Tetouan	4,1	12,1	7,4
Chaouia-Ouardigha	5,2	9,5	7,6
Tadla-Azilal	6,2	11,0	9,3
Meknes-Tafilalt	6,7	16,8	9,5
Guelmim-Es-Semara	5,5	17,3	9,7
Oriental	7,4	14,5	10,1
Taza-Al houceima-Taounate	5,4	12,3	10,7
Marrakech-Tensift El Haouz	4,1	15,7	11,2
Sous-Massa-Draâ	4,1	18,3	12,5
Fes-Boulemane	9,1	16,8	12,5
Doukala-Abda	8,9	17,4	14,3
Gharb-Chrarda-Beni Hssen	10,8	19,9	16,0
Maroc	4,8	14,4	8,9

Source : carte de pauvreté 2007, HCP

La région du Gharb Chrarda Beni Hssen est également la région la plus pauvre selon les deux milieux de résidence. Le taux de pauvreté de 10,7%, en milieu urbain, est le plus élevé et nettement supérieur à la moyenne urbaine (4,8%). De même qu'en milieu rural, la région dépasse la moyenne nationale de près de 4 points (19 contre 14,4%). Il y a lieu de noter que le taux de pauvreté rural est trois fois celui de l'urbain au niveau national alors qu'il est seulement de 1,8 fois au niveau régional.

Quant aux autres régions, huit ont des taux supérieurs à la moyenne urbaine contre neuf pour le milieu rural.

Quoique la pauvreté soit plus dominante en milieu rural, certaines régions sont bien situées par rapport à la moyenne rurale nationale, tandis que leurs taux urbains de pauvreté sont plus élevés que la moyenne urbaine nationale. Il s'agit des régions de Chaouia-Ouardigha, de Tadla-Azilal et de Taza-Al houceima-Taounate.

2.2.2- Pauvreté provinciale

Tableau n°28 : Taux de pauvreté provincial (en %)

Province	Année	Urbain	Rural	Total
Kénitra	2004	11,3	27,6	19,0
	2007	10,2	20,3	15,4
Sidi Slimane	2004	15,3	26,5	21,8
	2007	14,5	19,7	17,7
Sidi Kacem	2004	12,4	25,9	22,3
	2007	9,8	18,7	16,0
Région	2004	12,1	26,8	20,5
	2007	10,8	19,9	16,0

Source : cartes de pauvreté 2004 et 2007, HCP et DR de Kénitra

En 2007, le taux de pauvreté de la province de Kénitra a enregistré un niveau inférieur de 0,6 points à la moyenne régionale. Quant aux autres provinces, Sidi Kacem a un taux similaire à celui de la région et Sidi Slimane dépasse de 1,7 points la moyenne régionale.

En termes d'évolution, on constate que la province de Sidi Kacem a fourni des efforts plus considérables que ceux des provinces de Kénitra et de Sidi Slimane, en matière de lutte contre la pauvreté.

Celle-ci a été réduite de 28,3% entre 2004 et 2007 contre près de 19% pour les deux autres provinces.

Par milieu de résidence, la pauvreté est plus accentuée dans le milieu rural de la province de Kenitra que dans celui des autres provinces de la région et ce pour les deux années 2004 et 2007.

En milieu urbain, la situation des pauvres est un peu différente. En effet, en 2004, seule la province de Kénitra a enregistré un taux inférieur à la moyenne urbaine de la région, tandis qu'en 2007, on trouve Kénitra et Sidi Kacem, avec, cependant, un net avantage pour cette dernière car son taux de pauvreté urbain est le plus faible.

2.2.3- Pauvreté communale

2.2.3.1- Milieu rural

Tableau n°29 : Taux de pauvreté communal (en %), province de Kenitra

Commune	T.P. 2004	T.P. 2007	Variation (%)
BAHHARA OULAD AYAD*	35,7	26,0	-27,2
SIDI MOHAMED LAHMAR *	35,8	25,8	-27,8
CHOUAFAA *	40,5	22,5	-44,5
LALLA MIMOUNA RURAL *	34,8	21,8	-37,3
OULAD SLAMA*	28,5	21,6	-24,1
SIDI ALLAL TAZI RURAL*	42,3	20,3	-52,0
BENI MALEK*	44,4	18,3	-58,8
MNASRA	19,5	24,1	23,8
AMEUR SEFLIA	30,2	23,8	-21,2
HADDADA	59,2	23,4	-60,5
BEN MANSOUR	15,1	22,1	46,6
MOGRANE	24,0	21,3	-11,1
SIDI TAIBI RURAL	24,9	20,7	-16,7
SOUK TLET EL GHARB	21,1	20,5	-2,8
MOULAY BOUSSELHAM RURAL	22,4	20,4	-9,1
SIDI MOHAMED BEN MANSSOUR	15,1	20,0	32,7
ARBAOUA RURAL	13,6	18,2	33,6
KARIAT BEN AOUDA	20,6	12,7	-38,4
OUED EL MAKHAZINE	5,8	12,2	109,6
SIDI BOUBKER EL HAJ	7,4	11,7	58,5

Source : cartes de pauvreté 2004 et 2007 HCP et DR de Kénitra

(*) Les communes marquées en gras, dans tous les tableaux, sont les communes cibles de l'INDH au titre de la 1^{ère} phase 2005-2010.

En 2007, treize communes, sur un total de 20, ont un taux de pauvreté supérieur à la moyenne rurale de la province de Kénitra (20,3%). Cinq d'entre elles, font partie des communes cibles de l'INDH, au titre de la 1^{ère} phase 2005-2010.

L'écart absolu entre les taux de pauvreté de l'ensemble des communes de la province est passé de 53,4 points en 2004 à 14,3 en 2007.

En termes de variation relative, 14 communes dont toutes celles ciblées par l'INDH, ont connu des baisses de leurs taux de pauvreté entre 2004 et 2007, allant d'un minimum de 2,8% enregistré à Souk Tlet El Gharb, à un maximum de 60,5% atteint par la commune de Haddada.

Par ailleurs, les communes dont le taux de pauvreté a augmenté entre ces deux dates, sont au nombre de six. Il s'agit des communes suivantes : Mnasra, Ben Mansour, Sidi Mohamed Ben Mansour, Arbaoua, Oued El Makhazine et Sidi Boubker El haj. Les hausses enregistrées par celles-ci, varient de 23,8% (Mnasra) à 109,6% (Oued El Makhazine).

Tableau n°30 : Taux de pauvreté communal (en %), province de Sidi Slimane

Commune	T.P.2004	T.P.2007	Variation (%)
AZGHAR*	41,0	20,9	-49,0
M'SAADA*	26,5	19,4	-26,8
OULAD BEN HAMMADI*	45,0	19,1	-57,6
BOUMAIZ*	36,4	16,1	-55,7
AMEUR CHAMALIA	30,2	22,7	-24,9
KCEIBYA	24,1	22,1	-8,1
SFAFAA	19,2	21,2	10,2
OULAD H'CINE	20,3	20,6	1,3
DAR BEL AMRI	18,2	16,7	-8,4

Source : cartes de pauvreté 2004 et 2007 HCP et DR de Kenitra

Le milieu rural de la province de Sidi Slimane est constitué de neuf communes dont quatre sont ciblées par l'INDH. En 2007, le taux de pauvreté de ces communes varie de 16,1% à Boumaiz à 22,7% à Ameur Chamalia, il est supérieur à la moyenne qui s'élève à 19,7%,

dans cinq communes à savoir Oulad H'cine (20,6%), Azghar (20,9%), Sfafa (21,2%), Kceibya (22,1%) et Ameer Chamalia (22,7%).

Comme pour la province de Kénitra, l'écart absolu des taux de pauvreté a baissé entre 2004 et 2007 en passant, respectivement, de 26,8 points à 6,6.

Pour ce qui est de la variation relative, les communes cibles de l'INDH ont réalisé les baisses les plus importantes des taux de pauvreté. Quant au reste des communes, deux d'entre elles (Sfafa et Ouled H'cine) ont connu des variations positives ce qui se traduit par une hausse de l'effectif des pauvres en 2007 par rapport à 2004.

Tableau n°31 : Taux de pauvreté communal (en %), province de Sidi Kacem

Commune	T.P.2004	T.P.2007	Variation (%)
SEFSAF*	36,7	26,3	-28,4
SIDI AMEUR AL HADI*	44,0	21,8	-50,5
SELFAT*	31,1	20,4	-34,5
TEKNA*	31,0	20,3	-34,5
NOUIRATE*	42,5	18,8	-55,7
BAB TIOUKA*	45,4	17,8	-60,8
MOULAY ABDELKADER*	35,7	14,1	-60,5
SIDI M'HAMED CHELH	17,6	22,5	27,7
DAR LAASLOUJI	28,0	22,0	-21,5
SIDI AL KAMEL	17,8	21,9	23,1
BIR TALEB	25,6	20,9	-18,3
OULAD NOUEL	21,9	20,5	-6,4
SIDI AHMED BENAÏSSA	28,7	19,7	-31,4
BNI OUAL	29,4	19,3	-34,4
ERMILATE	21,8	18,4	-15,4
ZAGGOTA	24,2	16,6	-31,3
KHNICHET	10,6	16,5	55,8
LAMRABIH	24,3	15,8	-34,9
SIDI AZZOUZ	15,0	15,5	3,6
AL HAOUAFATE	23,7	15,4	-35,0
ZIRARA RURAL	24,9	15,3	-38,5
AIN DFALI	18,6	15,2	-18,4
CHBANATE	27,7	14,7	-46,9
TAOUGHILT	6,5	12,8	98,1

Source : cartes de pauvreté 2004 et 2007 HCP

Au niveau du milieu rural de Sidi Kacem, le taux de pauvreté, en 2007, est inférieur à 20% pour 15 communes, alors que pour les 9 communes restantes, il est supérieur à 20% sans atteindre le niveau de 27%.

Comparés à la moyenne rurale de la province, les taux de pauvreté de la moitié des communes se placent en dessous et l'autre moitié en dessus.

En termes d'évolution, la majorité des communes rurales ont enregistré des baisses significatives des taux de pauvreté entre 2004 et

2007, notamment les communes cibles de l'INDH dont la baisse varie entre 28,4 et 60,8%.

2.2.3.2- Milieu urbain

Tableau n°32 : Taux de pauvreté communal (en %), Urbain de la région

Commune	T.P.2004	T.P.2007	Variation (%)
Province de Kénitra			
MOULAY BOUSSELHAM (AC)	24,5	20,9	-14,8
SIDI TAIBI (AC)	15,0	20,1	33,6
LALLA MIMOUNA (AC)	25,7	16,6	-35,4
SIDI ALLAL TAZI (AC)	21,4	14,8	-30,7
MEHDYA (M)	17,2	9,9	-42,5
KENITRA (M)	9,9	9,4	-5,1
SOUK EL ARBAA (M)	12,5	9,3	-25,4
ARBAOUA (AC)	10,4	8,0	-23,3
Province de Sidi Slimane			
SIDI YAHYA EL GHARB (M)	20,2	18,7	-7,2
SIDI SLIMANE (M)	13,3	12,8	-3,8
province de Sidi Kacem			
DAR GUEDDARI (M)	17,3	14,1	-18,6
HAD KOURT (M)	11,7	13,0	11,6
JORF EL MELHA (M)	14,4	12,4	-13,9
ZIRARA (AC)	15,2	11,6	-23,6
KHNICHET (AC)	12,0	10,6	-11,7
MECHRA BEL KSIRI (M)	10,8	9,6	-11,4
SIDI-KACEM (M)	11,8	8,4	-28,9

Source : cartes de pauvreté 2004 et 2007, HCP

M: municipalité AC: Autre centre

Sur l'ensemble des municipalités et centres urbains de la région, 10 communes ont enregistré, en 2007, des taux de pauvreté supérieurs à la moyenne urbaine régionale (10,8%) et 7 communes des taux inférieurs dont 4 se trouvent dans la province de Kénitra et 3 à Sidi Kacem.

Les taux de pauvreté les plus élevés sont enregistrés essentiellement dans les centres urbains de la province de Kénitra. Cependant, les baisses de pauvreté les plus importantes, entre 2004 et 2007, concernent les communes et les centres de cette dernière. L'écart

absolu le plus élevé est également observé au niveau de Kénitra. Ceci s'explique par les disparités qui existent entre les villes et les centres urbains de la province et qui sont encore dominés par le caractère rural.

3- L'indice des prix à la consommation

Depuis Janvier 2007, le Haut Commissariat au Plan a mis en place un nouvel indice des prix de détail dont les objectifs principaux sont:

- Appréhender le taux d'inflation;
- Analyser et suivre la conjoncture économique;
- Indexer les contrats entre différents partenaires;
- Servir comme déflateur des agrégats de la comptabilité nationale.

Appelé Indice des Prix à la consommation (base 100: 2006), celui-ci vient remplacer l'ancien Indice du Coût de la Vie (I.C.V) (base 100: 1989) et ce à partir du mois de novembre 2009.

Comme son précédent (l'Indice du Coût de la Vie), l'IPC mesure la variation relative (entre deux dates) des prix à la consommation d'un panier fixe de produits consommés par les ménages marocains vivant dans le milieu urbain.

Désormais, Le panier de l'indice contient 478 articles et 1067 variétés de produits représentant l'essentiel des produits consommés par la population urbaine marocaine. Ces articles sont classés selon la nouvelle nomenclature des prix des nations unies (COICOP) qui contient douze divisions au lieu de huit groupes pour l'ancienne nomenclature à laquelle se référait l'Indice du Coût de la Vie.

L'indice des prix à la consommation est calculé mensuellement au niveau national et à l'échelle des 17 villes, par variété, produit, section, classe, groupe de produits et division, en plus de l'indice général.

En plus des onze villes (Agadir, Casa, Fès, Kénitra, Marrakech, Oujda, Rabat, Tétouan, Méknès, Tanger et Laâyoune) qui faisaient

l'objet de l'enquête sur les prix de détail, six autres villes sont ajoutées au champ géographique de l'enquête à savoir Safi, Beni Mellal, Settat, Dakhla, Guelmim et El Houceima et ce dans le but de couvrir l'ensemble des 16 régions économiques du Royaume.

Les nouveaux coefficients de pondération de l'IPC (base 100: 2006) sont calculés sur la base des résultats de l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages de 2001 et de l'enquête nationale sur le niveau de vie des ménages de 2007. Ces pondérations représentent la structure des dépenses de consommation de l'ensemble des ménages urbains du Maroc. Celle-ci est illustrée par le tableau suivant:

Tableau n°33: Structure des dépenses de consommation de l'ensemble des ménages urbains du Maroc

CODE	LIBELLE	PONDERATIONS	
		IPC (base 100 :2006) (%)	ICV(base 100 :1989) (%)
01	PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS NON ALCOOLISÉES	39,3	
02	BOISSONS ALCOOLISÉES, TABAC ET STUPÉFIANTS	2,2	44,8
03	ARTICLES D'HABILLEMENT ET CHAUSSURES	3,9	6,3
04	LOGEMENT, EAU, GAZ, ELECTRICITE ET AUTRES COMBUSTIBLES	14,8	14,1
05	MEUBLES, ARTICLES DE MENAGE ET ENTRETIEN COURANT DU FOYER	4,9	5,0
06	SANTÉ	5,5	5,5
07	TRANSPORTS	11,4	
08	COMMUNICATIONS	3,5	7,8
09	LOISIRS ET CULTURE	2,2	
10	ENSEIGNEMENT	3,9	5,7
11	RESTAURANTS ET HÔTELS	2,9	
12	BIENS ET SERVICES DIVERS	5,5	10,8
	ENSEMBLE	100,0	100,0

Source : Division des Indices, Direction de la Statistique

La comparaison des pondérations des biens et services du panier de l'indice actuel (IPC (Base 100:2006)) avec celles de l'indice précédent (ICV (Base 100 :1989)) fait apparaître un changement significatif dans les habitudes de consommation des ménages. En effet, la part des dépenses allouées à l'alimentaire a baissé de 7,3% entre 1985 et 2001 (années de calcul des coefficients de pondération à partir des enquêtes de consommation de 1984/1985 et 2000/2001), au profit d'autres biens et services comme le groupe "Transport et Communication" dont le coefficient budgétaire a presque doublé (91%). Les autres groupes de produits qui ont connu des hausses dans leur part de dépenses, sont "l'Enseignement, Loisirs et Culture" avec 7% et "Logement, Eau, Gaz, Electricité et Autres Combustibles" avec 5%. En contrepartie, la part du budget consacré à l'habillement a régressé de 38% et celle destinée aux Restaurants et Hôtels ainsi qu'aux Biens et Services Divers, de 22%. Quant aux dépenses liées à la Santé, leur part est restée la même pour les deux indices.

Certes, ce changement dans les pondérations des biens et services du panier observé est dû à un changement dans les habitudes de consommation des ménages, mais il y a aussi d'autres facteurs qui en sont responsables, à savoir la population cible qui couvre à présent l'ensemble de la population urbaine et non seulement la classe moyenne. L'effet prix est également l'un des facteurs qui modifie la structure des coefficients budgétaires. On cite, par exemple, le cas des produits de l'électroménager dont le prix a baissé mais dont les performances se sont améliorées grâce au progrès technique.

3.1- IPC de la ville de Kenitra, année 2009

Tableau n°34 : IPC de la ville de Kenitra par division et par mois, année 2009

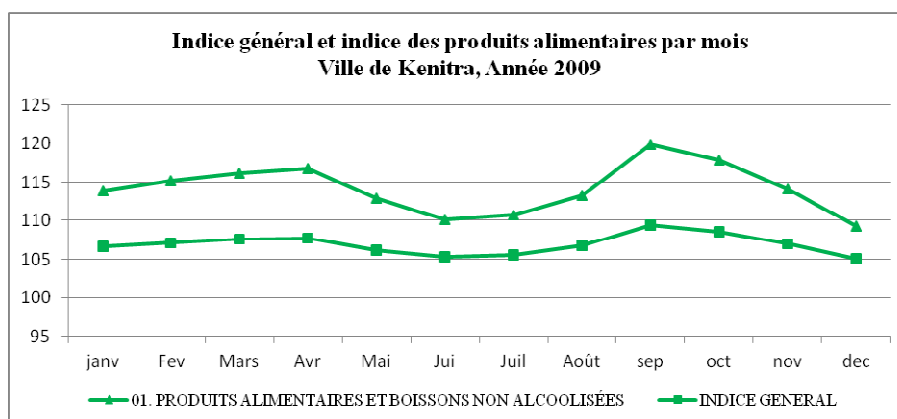
DIVISIONS DE PRODUITS	janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Jui	Juil	Août	sep	oct	nov	dec	Indice moyen
01. PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS NON ALCOOLISÉES	113,8	115,2	116,1	116,7	112,9	110,1	110,7	113,3	119,9	117,8	114,1	109,3	114,2
02. BOISSONS ALCOOLISÉES, TABAC ET STUPEFIANTS	107,7	107,7	107,7	107,7	107,7	107,7	107,7	107,7	107,7	107,7	107,7	107,7	107,7
03. ARTICLES D'HABILLEMENT ET CHAUSSURES	104,8	104,8	104,8	105,1	105,1	105,3	105,4	105,4	105,6	105,6	105,7	105,7	105,3
04. LOGEMENT, EAU, GAZ, ELECTRICITE ET AUTRES COMBUSTIBLES	100,9	100,9	100,9	100,9	100,9	100,9	100,9	100,9	100,9	100,9	101,0	100,9	100,9
05. MEUBLES, ARTICLES DE MENAGE ET ENTRETIEN COURANT DU FOYER	105,4	105,2	105,2	105,4	105,8	106,0	106,1	106,1	106,1	106,1	106,0	106,0	105,8
06. SANTÉ	102,2	102,2	103,5	103,5	103,5	103,5	103,5	103,5	103,5	103,5	103,5	103,5	103,3
07. TRANSPORTS	102,5	101,6	101,6	100,6	100,6	102,3	102,3	102,3	102,7	102,7	101,4	101,6	101,9
08. COMMUNICATION	93,6	93,6	93,6	92,6	92,6	92,6	92,6	92,6	92,7	92,7	92,7	92,7	92,9
09. LOISIRS ET CULTURE	100,5	100,7	100,5	100,6	100,6	100,6	100,6	100,6	100,2	100,2	100,2	100,2	100,5
10. ENSEIGNEMENT	101,7	101,7	101,7	101,7	101,7	101,7	101,7	101,7	101,7	101,7	101,7	101,7	101,7
11. RESTAURANTS ET HÔTELS	102,7	102,7	102,7	102,7	102,7	103,8	104,8	104,8	104,8	106,3	108,4	108,4	104,6
12. BIENS ET SERVICES DIVERS	102,6	102,6	102,6	102,9	102,9	103,1	104,5	104,5	106,3	106,2	106,2	106,2	104,2
INDICE GENERAL	106,6	107,1	107,6	107,7	106,2	105,3	105,6	106,7	109,4	108,6	107,0	105,1	106,9

Source : Division des Indices, Direction de la Statistique

L'IPC moyen de la ville de Kénitra a enregistré, en 2009, le niveau 106,9 contre 107,4 pour l'ensemble des dix-sept villes, objet du champ géographique de l'IPC.

Au cours de l'année 2009, l'indice général de Kenitra, a atteint son apogée dans le mois de septembre, soit 109,4. Cette hausse a été impliquée essentiellement par l'augmentation de l'indice de la division des "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" dont le niveau était de 119,9.

Il est à noter que les prix de certains groupes de produits n'ont connu aucune fluctuation au cours de l'année 2009, à savoir les "Boissons alcoolisées et Tabac", "Logement, Eau, Gaz, Electricité et autres combustibles" ainsi que "l'Enseignement".



Source : Enquête nationale sur les prix à la consommation, 2009

L'indice général affiche la même tendance d'évolution que celle de l'indice des "Produits alimentaires et Boissons non alcoolisées". Ceci s'explique par le fait que ce groupe détient la pondération la plus importante dans le panier de l'indice (39,3%).

Le graphique, ci-dessus, fait apparaître une évolution cyclique des deux indices au cours de l'année. Ceci est dû au phénomène de saisonnalité qui affecte les prix d'une période à une autre.

Variation annuelle entre 2006 et 2009

Tableau n°35: Variation de l'IPC par division entre 2006 et 2009

DIVISIONS DE PRODUITS	2006/2009 (%)
01. PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS NON ALCOOLISÉES	14,2
02. BOISSONS ALCOOLISÉES, TABAC ET STUPÉFIANTS	7,7
03. ARTICLES D'HABILLEMENT ET CHAUSSURES	5,3
04. LOGEMENT, EAU, GAZ, ELECTRICITE ET AUTRES COMBUSTIBLES	0,9
05. MEUBLES, ARTICLES DE MENAGE ET ENTRETIEN COURANT DU FOYER	5,8
06. SANTÉ	3,3
07. TRANSPORTS	1,9
08. COMMUNICATIONS	-7,1
09. LOISIRS ET CULTURE	0,5
10. ENSEIGNEMENT	1,7
11. RESTAURANTS ET HÔTELS	4,6
12. BIENS ET SERVICES DIVERS	4,2
INDICE GENERAL	6,9

Source : Division des Indices, Direction de la Statistique

Entre 2006, année de base du nouvel indice, et 2009, l'indice général de la ville de Kénitra a crû de 6,9% contre 7,4% pour l'ensemble du pays. Cette hausse est essentiellement le fruit de la hausse des produits alimentaires de 14,2% combinée à d'autres variations, notamment la baisse de l'indice de la division "Communications" de 7,1%.

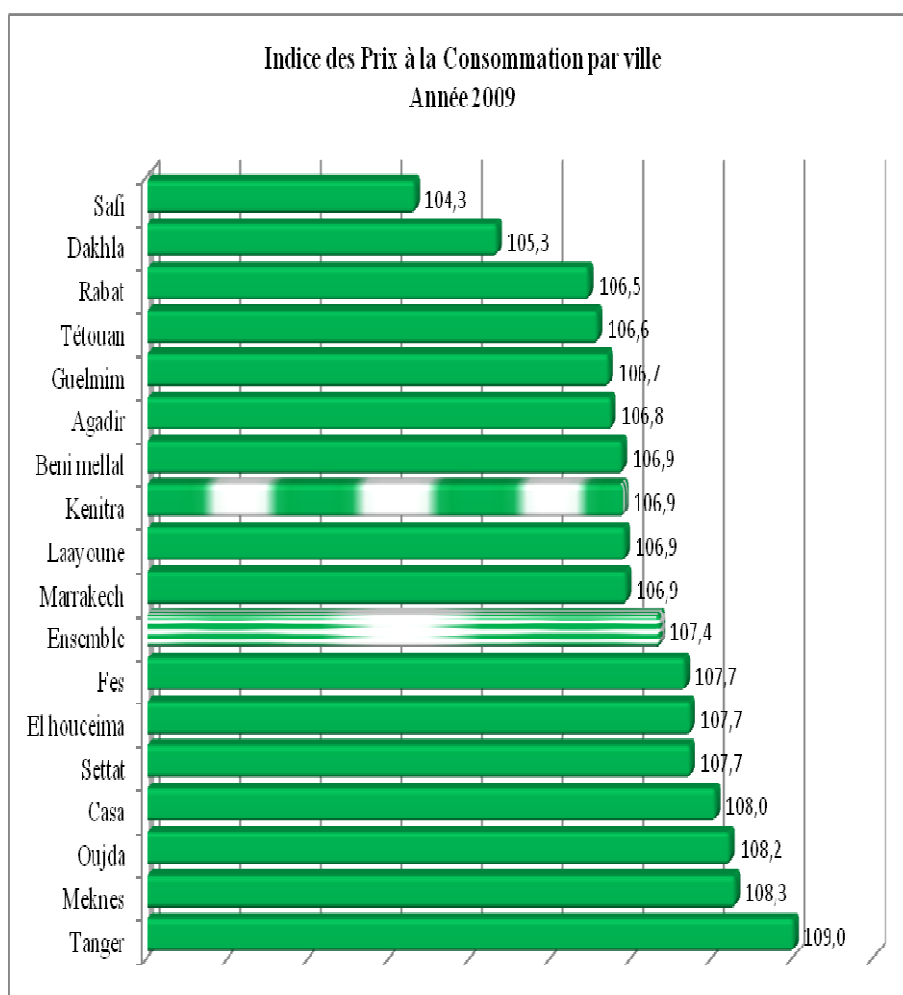
Quant aux autres groupes, ils ont enregistré des variations allant de 0,5% pour les "Loisirs et Culture", à 7,7% pour les "Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants".

3.2- IPC par ville

Sur les dix-sept villes, objets de l'IPC, dix villes, y compris la ville de Kenitra, ont affiché un niveau général des prix inférieur à la moyenne nationale qui est de l'ordre de 107,4.

Le niveau le plus bas a été enregistré au niveau de la ville de Safi (104,3) contre un maximum atteint par la ville de Tanger.

A noter que la variation des prix en 2009 par rapport à l'année de base, est inférieure à la moyenne nationale pour l'ensemble des villes du sud.



Source : Enquête nationale sur les prix à la consommation, 2009

CHAPITRE III :

INFRASTRUCTURES DE BASE

1 – Transport

Le secteur des transports est considéré comme l'un des piliers du développement économique et social. Il assure le rapprochement des hommes et l'échange des biens et conditionne ainsi les investissements, le commerce et la dynamique dans les relations.

La région du Gharb-Chrarda-Béni Hssen, par sa situation géographique, constitue un axe qui relie le Nord au Sud et l'Est à l'Ouest.

Elle dispose d'un réseau de transport aussi riche que diversifié (routes, autoroute, chemins de fer et port). C'est un axe interrégional principal qui constitue un carrefour de passage où transitent presque toutes les communications nationales.

1.1 – Réseau routier

Le réseau des routes construites qui sillonnent la région est de 3171,36 km avec un taux de revêtement de l'ordre de 73,14%. Ce réseau est presque équitablement réparti entre les deux provinces de la région (ancien découpage).

La répartition du réseau routier selon les types de routes montre la dominance des routes provinciales avec une part estimée à 78,6% de l'ensemble du réseau construit contre seulement 11,6% pour les routes régionales et 9,8% pour les routes nationales.

Le taux de revêtement des routes de la région va de 65,8% pour les routes provinciales à 100% pour les routes nationales et régionales.

Par province, on note une disparité entre Kénitra et Sidi Kacem quant aux taux de revêtement des routes provinciales (69,2% et 62,6% respectivement).

**Tableau n°36: Réseau routier construit selon les provinces (en km),
Année 2009**

	Routes nationales		Routes régionales		Routes provinciales		Total	
	Total	Dont revêtues	Total	Dont revêtues	Total	Dont revêtues	Total	Dont revêtues
Kénitra	191	191	200	200	1209	837	1600	1228
S. Kacem	121	121	167	167	1284	804	1572	1092
Région	312	312	367	367	2493	1641	3172	2320

Source : Direction régionale de l'Équipement

La densité du réseau routier de la région dépasse de loin celle enregistrée au niveau national. En effet, pour chaque km², il y a 360 mètres de route construite (toutes catégories confondues) contre seulement 80,6 mètres par km² au niveau national. Par province, c'est Sidi Kacem qui est la mieux dotée (387 m/km²) alors qu'au niveau de la province de Kénitra, cette densité est évaluée à 337 m/km².

**Tableau n°37: Densité spatiale du réseau routier construit par province,
Année 2009**

Provinces	Superficie (km ²)	Longueur du réseau (km)	Densité spatiale (m/km ²)
Kénitra	4745	1600	337
Sidi Kacem	4060	1571	387
Région	8805	3171	360

Source : Direction régionale de l'Équipement

L'infrastructure routière de la région est renforcée par l'autoroute qui fait partie des grandes infrastructures concourant au développement du fait de leur impact immédiat sur le tissu économique régional et des effets durables qu'elle produit sur les conditions et les modes de vie des populations.

Malgré les inondations fréquentes dans la région du Gharb, cette autoroute constitue une liaison Nord-Sud assurant la pérennité de la circulation entre la capitale du Royaume et les provinces du Nord et du Sud.

1.2 – Réseau ferroviaire

La région est desservie par le réseau ferroviaire qui la relie aux autres régions du Royaume. Vu le rôle sans cesse croissant que jouent les chemins de fer dans le développement de la région, les infrastructures ferroviaires se sont renforcées ces dernières années afin d'assurer une meilleure fluidité de transport des hommes et des marchandises.

Assurant le transit des personnes et des marchandises, les gares de la région ont vu transiter 3 253 469 personnes en 2009.

Quant aux marchandises, l'ONCF a transporté un total de 187 788 tonnes dont 30,5% (57 323 tonnes) sont des produits pétroliers.

1.3 – Transport maritime

a. Infrastructure portuaire

L'ensemble portuaire de Kénitra comprend trois installations portuaires : un port de pêche, un avant-port et un port commercial.

- **Le port de pêche de Mehdia**

C'est un port qui est situé à 2,7 km de l'embouchure de l'oued Sebou, il est constitué de :

- un quai de 60 mètres de longueur
- un appontement flottant de 144 mètres de longueur
- des terres pleines d'une superficie de 11200 m²
- une halle aux poissons d'une superficie de 500 m²

- **L'avant port de Méhdia**

Il est situé à 3,4 km de l'embouchure de l'oued Sebou et dispose d'un quai de 360 mètres de long.

Cet avant-port qui était destiné initialement à l'export de minerais, est devenu après cessation de l'activité minière, un port de réception des bateaux de pêche. Ce rôle a été consolidé par la création d'un

ensemble d'unités de transformation et de conditionnement des poissons.

- **Le port commercial de Kénitra**

C'est un port à marée qui dispose des infrastructures suivantes :

- un quai d'accostage de 870 mètres de long
- un appontement pétrolier
- un silo à grains d'une capacité de 120000 quintaux
- des magasins et des hangars sur une superficie de 22074m²
- des terres pleines d'une superficie de 54870 m²
- une cale de halage de 300 tonnes.

b. Activité du port de Kénitra

Les conditions d'accès au port de Kénitra ne permettent pas à ce dernier de traiter tout le trafic maritime engendré par l'activité économique des provinces avoisinantes.

En effet, le port de Kénitra est sujet aux contraintes suivantes :

- Limitation de la taille des navires qui y ont accès du fait des méandres.
- Contraintes d'accès dues au passage de la barre en période hivernale causant la consignation du port une vingtaine de jours par an.
- Contraintes de navigation dues à la marée.

C'est ainsi que son trafic a baissé régulièrement au cours des trente dernières années en passant de 600000 tonnes en 1980 à 311000 tonnes en 1990 et à 223000 tonnes en 1998. Cependant, en 2009, le trafic du port a été estimé à 227 000 tonnes de marchandises (114 000 tonnes chargées contre 113 000 déchargées), enregistrant ainsi une relance de l'activité portuaire.

Tableau n°38 : Activité du port de Kénitra, Année 2009

	Marchandises (10 ³ tonnes)	
	Chargées	Déchargées
Port de Kénitra	114	113
Maroc	20 341	39 508
Rég/Maroc (%)	0,56	0,28

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2010

Le port de Kénitra joue un rôle très faible dans l'activité maritime du Royaume. En effet, 114 000 tonnes de marchandises, soit 0,56% du total des marchandises au niveau national ont été chargées du port, contre 113 000 tonnes déchargées et qui représentent 0,28% du total des marchandises déchargées aux différents ports du Royaume.

2- L'énergie et l'eau

2.1- L'énergie électrique

L'énergie électrique produite au niveau de la région du Gharb-Chrarda-Béni Hssen provient de deux sources d'énergie, hydraulique et thermique. Le premier type d'énergie est produit par les barrages: Al Wahda et El Kansra. Ceux-ci ont réalisé en 2009, l'équivalent de 632,8 millions de kwh, soit 21,4% de l'énergie hydraulique du pays.

Le deuxième type d'énergie électrique provient de l'usine thermique de Kénitra, qui a produit l'équivalent de 1 166,5 millions de kwh en 2009, soit 24% de l'énergie thermique produite dans l'ensemble du Royaume.

Il est à signaler à ce niveau que la production électrique de la région, toutes sources confondues, représente 23% de la production nationale en 2009.

Tableau n°39: Production nette d'électricité par les usines de l'ONE, Année 2009

Usines	Production nette (10⁶ kwh)
1. Hydrauliques	
Al Wahda	599,1
El Kansra	33,7
Région	632,8
Maroc	2 952,3
Région / Maroc (%)	21,4
2. Thermiques	
Kenitra	1 166,5
Sidi Kacem	-
Région	1 166,5
Maroc	4 850,3
Région / Maroc (%)	24,0
Total Région	1 799,3
Total Maroc	7 802,6
Région / Maroc (%)	23,0

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2010

En ce qui concerne la consommation de l'énergie électrique, les ventes réalisées par l'ONE, en représentent le meilleur indicateur, vu que l'ONE monopolise ce secteur.

En 2009, les ventes d'électricité réalisées par l'ONE ont atteint 446,5 millions de kwh au niveau de l'ensemble de la région. Par province, 55% de l'énergie électrique écoulee par l'ONE au niveau de la région est consommée dans la province de Kenitra contre 45% à Sidi Kacem. Ceci est dû à la forte urbanisation de la province de Kénitra par rapport à celle de Sidi-Kacem et aussi à l'implantation de la plupart des unités industrielles de la région dans la province de Kénitra.

Tableau n°40: Ventes nettes de l'ONE selon les provinces, Année 2009

Province	Ventes (en 10⁶kwh)
Kenitra	245,8
Sidi Kacem	200,7
Région	446,5

Source : Annuaire Statistique régional 2010

2.2- L'eau

La région du Gharb-Chrarda-Béni Hssen est connue par son important potentiel hydraulique. Elle est sillonnée par plusieurs fleuves dont le plus important est le Sebou. Elle connaît une pluviométrie assez importante au cours de l'année. De surcroît, la région se trouve sur une nappe phréatique des plus importantes du pays. Ceci lui confère une vocation agricole qui a suscité l'implantation d'une infrastructure hydraulique conséquente.

2.2.1 – Les barrages

Les infrastructures hydrauliques jouent un rôle primordial tant au niveau environnemental, en atténuant les risques d'inondation, qu'au niveau économique par la production de l'eau potable, de l'énergie électrique et de l'eau destinée à l'irrigation des terres agricoles.

Le premier barrage de la région a vu le jour en 1935. C'est le barrage El Kansra sur l'Oued Beht. Il est destiné à l'irrigation, la production de l'énergie électrique et la production des eaux potable et industrielle. Sa capacité normale est de l'ordre de 220,8 millions m³. Un autre grand barrage, Al Wahda, fut construit en 1997 sur l'Oued Sebou, il produit de l'énergie électrique, de l'eau destinée à l'irrigation, l'eau potable et l'eau industrielle avec une capacité normale de 3712,1 millions de m³.

Tableau n°41: Taux de remplissage des barrages hydroélectriques de la région, Année 2009

Barrage	Date construction	Oued	Fonction	Capacité normale (en 10 ⁶ m ³)	Taux de remplissage (en%)
El Kansra	1935	Beht	Irrigation, production de l'énergie électrique, eaux potable et industrielle	220,8	92,5
Al Wahda	1997	Sebou	Irrigation, production de l'énergie électrique, eaux potable et industrielle	3712,1	78,3

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2010

2.2.2 – L'eau potable

La production d'eau potable, assurée par l'ONEP est de 44 147 000 m³ en 2008. 60,7% de la production régionale est réalisée dans la province de Kénitra. 22% de la production de l'ONEP, soit 9 745 000 m³ est vendue aux régies contre 15 086 000 m³, qui sont vendus directement aux abonnés consommateurs dont l'effectif est de 186 293 répartis comme suit : 68,9% à Kénitra et 31,1% à Sidi Kacem.

Tableau n°42: Activités de l'ONEP par province, Année 2008

Province	Productions (10 ³ m ³)	Ventes (10 ³ m ³)		Nombre Abonnés
		Régies	Abonnés Consommateurs	
Kénitra	26 800	9 745	6 676	128 429
Sidi Kacem	17 347	-	8 410	57 864
Région	44 147	9 745	15 086	186 293
Maroc	844 318	519 897	182 324	3 722 169
Région / Maroc (en %)	5,22	1,87	8,27	5,00

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2010

L'alimentation en eau potable dans la ville de Kénitra est assurée par la RAK. Celle-ci a distribué 17 869 000 m³ d'eau potable et en a

acheté 10 500 000 de l'ONEP en 2009 pour servir ses abonnés qui sont répartis entre particuliers, usines, administrations et collectivités locales.

3 – L'habitat

3.1- Conditions d'habitat

Suite au dernier découpage administratif, nous présenterons dans ce paragraphe un aperçu sur les conditions d'habitat des ménages de notre nouvelle région selon les critères adoptés par le recensement général de la population et de l'habitat, à savoir le type de logement, l'ancienneté du logement, le statut d'occupation du logement par le ménage qui y réside et les principaux équipements existants dans les logements.

3.1.1 – Type de logements

- Milieu urbain

L'expansion urbaine et la croissance du nombre de ménages n'ont pas beaucoup influencés les habitudes de résidences chez la population régionale. En effet, la copropriété est restée en 2004 un mode de logement peu choisi : 5,7% des ménages seulement résident dans des appartements. La maison de type marocain est la catégorie la plus dominante, avec 71,4% des ménages qui y résident. Toutefois, l'existence d'une part de 13,4% d'habitat sommaire dans le parc logement régional ne peut être que signifiant devant un taux de pauvreté élevé.

Par province, le classement des types de logement par ordre d'importance fait apparaître une prédominance des logements de type maison marocaine (70,7% à Kénitra, 64,4% à Sidi Slimane, 78,8% à Sidi Kacem), suivis de l'habitat sommaire (13,4% à Kénitra, 19,4% à Sidi Slimane et 9,2% à Sidi Kacem). Le type de logements « appartement » vient en troisième place dans la province de Kénitra (7,5%), alors qu'il occupe la cinquième place à Sidi Kacem (2,3%) et à Sidi Slimane (2,0%). Les autres types restent faiblement représentés dans les deux provinces.

- Milieu rural

La maison de type rural est le mode de logement le plus fréquent dans le milieu rural de la région puisque 67,3% des ménages habitent (75,0% à Sidi Kacem, 59,6% à Kénitra et 69,6% à Sidi Slimane). Les maisons marocaines sont aussi fortement représentées avec une part de 24,9%, cette part est de 28,5% dans la province de Kénitra, 20,4% dans la province de Sidi Kacem et 25,2% dans la province de Sidi Slimane.

Tableau n° 43: Structure des ménages (en %) selon le type de logement, le milieu de résidence et la province

Type de logement	Kénitra			S/Slimane			S/Kacem			Région		
	U	R	E	U	R	E	U	R	E	U	R	E
Villa	4,9	0,2	3,1	2,1	0,3	1,1	5,3	0,2	2,0	4,6	0,2	2,4
Appartement	7,5	0,0	4,6	2,0	0,0	0,9	2,3	0,0	0,8	5,7	0,0	2,9
Maison marocaine	70,7	28,5	54,3	64,4	25,2	42,3	78,8	20,4	41,5	71,4	24,9	48,6
Habitat sommaire	13,4	9,2	11,7	19,4	3,3	10,4	9,2	2,5	4,9	13,4	5,5	9,6
Log. de type rural	0,2	59,6	23,3	9,1	69,6	43,1	1,6	75,0	48,6	1,8	67,3	33,9
Autres	3,3	2,5	3,0	3,0	1,6	2,2	2,8	1,9	2,2	3,1	2,1	2,6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2004

3.1.2 – Ancienneté des logements

La région dispose d'un parc de logements dont 27% est âgé de moins de 10 ans. Cette tendance est enregistrée au niveau des deux milieux de résidence (26,4% en milieu urbain et 27,6% en milieu rural de la région).

Par province, on constate que la province de Kénitra a connu une forte dynamique durant cette dernière décennie. En effet, 31,8% des logements sont nouvellement construits contre 20,6% pour la province de Sidi Slimane et 21,7% pour la province de Sidi Kacem.

Les constructions âgées de plus de 50 ans constituent 12,7% du parc logement régional. Une nette disparité est observée entre les deux milieux de résidence (9,7% dans les villes contre 15,9% à la

campagne). Cette disparité s'accroît au niveau de la province de Sidi Kacem, avec 8,3% en milieu urbain et 24,8% en milieu rural.

3.1.3- Statut d'occupation du logement

Les données du RGPH 2004 ont montré que 75,3% des ménages de la région sont propriétaires ou accédant à la propriété de leur logement alors que ceux qui optent pour la location, ne dépassent guère les 12,1% et vivent pratiquement dans le milieu urbain. En effet, 23,2% des citoyens sont des locataires contre seulement 0,4% pour les ruraux.

3.1.4- Occupation des logements

Les données sur la répartition des ménages selon le nombre de pièces habitées renseignent sur la pression exercée sur l'offre de logements et révèlent qu'il y a un surpeuplement des logements occupés. En effet, en 2004, 67,6% des ménages de la région occupent un logement constitué d'au plus trois pièces dont la grande part revient aux ménages occupant trois pièces (43,2%). On constate ainsi, que les conditions de vie des ménages de la région ne leur permettent pas d'acquiescer des habitations spacieuses.

3.1.5- Equipements de base des logements

La grande majorité des ménages de la région habitent des logements dotés d'une cuisine et d'un cabinet d'aisance (86,1% et 79,9% respectivement). Ces équipements sont beaucoup plus présents en milieu urbain qu'en milieu rural ; on trouve respectivement 89,9% contre 82,1% pour la cuisine et 95,0% contre 64,3% pour les cabinets d'aisance. Le bain moderne ou la douche est utilisé principalement par les ménages urbains alors que les ruraux recourent au bain local.

Quant à l'électricité et l'eau courante, elles sont disponibles, respectivement, chez 67,8% et 44,9% des ménages de la région. On note, cependant, un faible taux de raccordement à l'eau courante pour les ménages de la campagne dont seulement 11,2% des ménages en bénéficient.

Tableau n° 44 : Ménages (en %) selon les équipements de base par milieu de résidence

Equipements de base	Urbain	Rural	Ensemble
Cuisine	89,9	82,1	86,1
W.C	95,0	64,3	79,9
Bain moderne ou douche	41,7	3,9	23,2
Bain local	4,7	49,6	26,7
Eau courante	77,2	11,2	44,9
Electricité	78,3	57,0	67,8

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2004

3.1.6- Mode d'approvisionnement en eau

Le RGPH 2004 a révélé que 55,1% des ménages résidants dans la région du Gharb Chrarda Bni Hssen ne sont pas raccordés à un réseau d'eau potable. Ce pourcentage est beaucoup plus élevé en milieu rural (88,8%) qu'en milieu urbain (22,8%).

Les ménages non raccordés subviennent différemment à leur besoin en eau d'un milieu à l'autre. En effet, en milieu urbain, près de 50% des ménages recourent aux fontaines publiques pour s'approvisionner en eau contre 24% qui utilisent l'eau de puits. En milieu rural, les principaux modes d'approvisionnement sont les puits avec 63,8% des ménages, les fontaines publiques avec 23,2% et les sources naturelles avec 10,1%.

Tableau n° 45 : Répartition des ménages dont le logement n'est pas relié à un réseau public de distribution d'eau potable selon le mode d'approvisionnement

Mode d'approvisionnement en eau	Urbain	Rural	Ensemble
Puits	24,0	63,8	55,4
Sources	0,8	10,1	8,2
Fontaines publiques	49,6	23,2	28,7
Autres modes	16,7	5,6	7,9

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2004

3.1.7- Mode d'éclairage

Au niveau régional, le pourcentage des ménages dont le logement n'est pas raccordé à un réseau public de distribution d'électricité est évalué à 32,2% en 2004. 58% de ces ménages utilisent le gaz comme mode d'éclairage, suivi de ceux qui ont choisi les kandils et les bougies avec 26,3%. Ces mêmes préférences sont constatées au niveau des deux milieux de résidence.

Quant à la troisième position, la structure diffère d'un milieu à l'autre. En effet, 15,8% des ruraux ont recours aux lampes à pétrole, contre 9,8% des citadins qui utilisent d'autres modes d'éclairage.

Tableau n° 46 : Répartition des ménages dont le logement n'est pas relié à un réseau public de distribution d'électricité selon le mode d'éclairage

Mode d'éclairage	Urbain	Rural	Ensemble
Pétrole	0,8	15,8	10,6
Gaz	55,5	59,4	58,0
Kandils, Bougies	27,3	25,7	26,3
Energie solaire	2,2	0,7	1,2
Groupe électrogène	1,1	1,0	1,0
Autres modes	9,8	2,8	5,2

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2004

3.1.8 – Mode d'évacuation des eaux usées

Le mode d'évacuation des eaux usées le plus utilisé dans la région est le réseau public avec 38,2%, suivi des Fosses septiques avec 32,5% et seulement 8,7% pour les puits perdus. Les autres modes représentent 17,3% de l'ensemble des réseaux d'évacuation.

Cette répartition est différente d'un milieu à l'autre. En effet, on constate une dominance du réseau public en milieu urbain avec 73,3% contre 1,7% en milieu rural.

Quant aux fosses sceptiques, elles prévalent avec 47,8% dans les campagnes alors qu'elles ne sont utilisées que par 17,8% des ménages urbains. Les puits perdus se trouvent essentiellement en milieu rural (15,7% contre uniquement 2% en milieu urbain).

Tableau n°47: Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées

Mode d'évacuation	Urbain	Rural	Ensemble
Réseau Public	73,3	1,7	38,2
Fosse sceptiques	17,8	47,8	32,5
Puits perdu	2,0	15,7	8,7
Autres modes	4,1	31,1	17,3

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2004

CHAPITRE IV :

SECTEURS SOCIAUX

1- Enseignement

Depuis l'indépendance, le secteur de l'enseignement est au centre des préoccupations de la société marocaine, cette histoire a été marquée par des gains et des lacunes. A l'heure actuelle, l'éducation continue toujours de susciter l'intérêt des acteurs sociaux et politiques.

La dernière réforme du système éducatif et de la formation qui date de 1999 a été entamée par l'instauration d'une Charte nationale de l'Education et la Formation réalisée grâce au travail de la Commission d'Études sur l'Education et la Formation. La mise en œuvre de cette charte a donné lieu à des réussites mais aussi à des insuffisances.

En ce sens, le rapport annuel du Conseil Supérieur de l'Enseignement (CSE) a établi un diagnostic qui dresse un état des lieux et lance des débats.

Le rapport du CSE énumère toute une suite de réalisations depuis la mise en application de la nouvelle réforme : l'accès massif à l'école avec un taux de 94% en termes de scolarisation en 2007, un million d'enfants supplémentaires depuis 2000, la résorption des inégalités dans l'accès à l'éducation, une bonne expansion des ressources humaines, physiques et financières dédiées à la réforme, une offre de formation amplifiée et diversifiée avec le dédoublement des effectifs en 7 ans, un budget étatique en augmentation depuis l'an 2000, des programmes révisés avec de nouveaux manuels, une nouvelle réorganisation pédagogique avec le rattachement du collège et du secondaire, l'instauration du système LMD (Licence, Master, Doctorat) et la mise en œuvre d'un nouveau système éducatif qui a évolué vers une gouvernance déconcentrée.

Par ailleurs, des insuffisances persistent encore : l'abandon scolaire, le redoublement, l'analphabétisme et l'enseignement préscolaire qui est loin d'être généralisé. Quant à la qualité de l'enseignement, beaucoup d'efforts restent à fournir.

Les causes les plus importantes de ces insuffisances sont : une gouvernance hésitante, des enseignants insuffisamment impliqués, accompagnés ou motivés, un modèle pédagogique et organisationnel qui n'est pas conforme aux standards internationaux et enfin, une allocation des ressources financières non optimale.

1.1- Enseignement préscolaire, fondamental et secondaire

1.1.1- Enseignement préscolaire

L'enseignement préscolaire est ouvert aux enfants âgés de trois ans révolus à cinq ans. Il a pour objectif général de faciliter l'épanouissement physique, cognitif et affectif de l'enfant, le développement de son autonomie et de sa socialisation. Le dernier rapport du CSE place l'enseignement préscolaire au cœur du plan d'urgence, qui doit être généralisé et de qualité. Pour cela il faut lui allouer les moyens de réussite.

Au niveau de la région du Gharb Chrarda Béni Hssen et durant l'année scolaire 2009/2010, l'effectif des enfants inscrits dans l'enseignement préscolaire, s'est élevé à 29 303 élèves dont 63,2% au niveau des écoles coraniques et seulement 36,7% dans l'enseignement préscolaire moderne.

1.1.1.1- Ecoles coraniques

En 2009/2010, le nombre d'enfants inscrits dans les écoles coraniques de la région a atteint 18 532 élèves, 99% d'entre eux sont inscrits dans les écoles coraniques de la province de Sidi Kacem.

Les filles représentent 37% des élèves des écoles coraniques au niveau régional. Cette proportion est de 39,5% dans la province de Kénitra et 36,6% dans la province de Sidi Kacem. Cet écart entre les deux provinces peut être expliqué par le taux d'urbanisation qui est (selon RGPH 2004) de l'ordre de 49,1% dans la province de Kénitra alors qu'il est de 30,1% seulement à Sidi Kacem.

Le taux d'encadrement au niveau de ce secteur d'enseignement est de 15 élèves par éducateur.

En 2009/2010 les élèves des écoles coraniques de la région représentaient 4,1% de ceux au niveau national.

1.1.1.2- Enseignement préscolaire moderne

Sur les 4 986 élèves inscrits en 2009/2010 dans des écoles préscolaires modernes, 83% relèvent dans la province de Kénitra contre 17% de la province de Sidi Kacem.

La part des filles dans le préscolaire moderne est estimée à 47% au niveau régional (même proportion enregistrée au niveau des provinces de Kénitra et de Sidi Kacem). Elle coïncide avec celle enregistrée au niveau national.

Tableau n°48: Effectif des élèves et des éducateurs par province, dans les écoles coraniques, 2009/2010

Provinces	Educateurs	Elèves		Elèves par Educateur
		Total	filles	
Kénitra	10	157	62	15
Sidi Kacem	1 237	18 375	6 734	15
Région (1)	1 247	18 532	6 796	15
Maroc (2)	25 902	447 947	176 171	17
1/ 2(%)	4,8	4,2	3,8	-

Source : *Annuaire statistique régional 2010*
Annuaire statistique du Maroc 2010

Tableau n°49: Effectif des élèves et des éducateurs par province, dans l'enseignement préscolaire moderne, 2009/2010

Provinces	Ecoles	Educateurs	Elèves		Elèves par Educateur
			Total	filles	
Kénitra	78	194	4 136	1 945	21
Sidi Kacem	24	30	850	398	28
Région (1)	102	224	4 986	2 343	22
Maroc (2)	ND	10 250	221 690	105 863	22
1/ 2(%)	ND	2,18	2,2	2,2	-

Source : *Annuaire statistique régional 2010*
Annuaire statistique du Maroc 2010

1.1.2- Enseignement primaire

L'enseignement primaire est l'une des priorités de toute société qui vise le développement de son capital humain, il a pour objectif principal, la consolidation et l'extension des apprentissages du préscolaire, pour faire acquérir à tous les enfants, un socle commun et harmonieux d'instruction et de socialisation, un développement poussé des habilités et un épanouissement précoce de leurs capacités, les préparant ainsi à poursuivre, avec un maximum d'égalité des chances, leurs apprentissages aux niveaux d'enseignement ultérieurs.

L'effectif des élèves inscrits au cycle de l'enseignement primaire, au cours de l'année scolaire 2009/2010 a atteint 241 358 élèves au niveau de la région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen, soit 225 529 élèves dans les écoles publiques et 15 799 élèves dans le secteur privé.

1.1.2.1– Enseignement primaire public

Au cours de l'année scolaire 2009/2010, la région du GCBH comptait 355 écoles primaires dotées de 5 567 salles de cours.

L'effectif régional des élèves reçus au sein de ces établissements est de 225 529 élèves groupés en 7 414 classes opérationnelles, ce qui présente une moyenne de 30 élèves par classe opérationnelle, alors que la moyenne nationale est de 28 élèves par classe.

En 2009/2010, le taux d'encadrement dans la région est de 36 élèves par enseignant (44 élèves par enseignant au niveau de la province de Kénitra et 28 élèves par enseignant au niveau de la province de Sidi Kacem), contre 28 au niveau national.

Par province, l'effectif d'élèves le plus élevé est observé dans la province de Kénitra avec 61% des élèves inscrits dans l'enseignement primaire. La proportion des établissements et des classes suit cette tendance avec un pourcentage de 56%. Cependant, le personnel enseignant se partage d'une façon équitable entre les deux provinces.

Tableau n°50: Enseignement primaire public par province et milieu de résidence, 2009/2010

Province	Urbain		Rural		Total		Enseignants	
	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Femmes
Kénitra	50 953	24 728	85 898	40 479	136 851	65 207	3 120	1 631
S. kacem	22 078	10 867	66 600	31 447	88 678	42 314	3 106	1 050
Rég (1)	73 031	35 595	152 498	71 926	225 529	107 521	6 226	2 681
Maroc (2)	1 590 370	766 661	1 928 383	894 693	3 518 753	1 661 354	127 823	56 062
1 / 2 (%)	4,6	4,6	7,9	8,0	6,4	6,5	4,8	4,8

Source : Annuaire statistique régional 2010, Annuaire statistique du Maroc 2010

1.1.2.2 - Enseignement primaire privé

Le secteur privé au niveau régional n'encadre que 6,5% des élèves du primaire et recrute 14,9% des enseignants.

Les élèves bénéficiant de l'enseignement primaire privé ont atteint, en 2009/2010, 15 799 élèves dans la région du GCBH. Il est à signaler que la majorité des élèves qui sont inscrits au cycle de l'enseignement primaire privé se trouvent dans la province de Kénitra, soit 85% de l'ensemble des élèves de la région.

En 2009/2010, l'effectif des élèves du primaire privé représentait 3,7% de l'ensemble des élèves du secteur au niveau national.

Tableau n°51: Enseignement primaire privé, 2009/2010

Provinces	Elèves	Personnel enseignant		Classes	Salles	Etabliss.
		Total	Femmes			
Kénitra	13 499	ND	ND	ND	ND	77
S.Kacem	2 300	95	72	60	60	25
Région (1)	15 799	ND	ND	ND	ND	102
Maroc (2)	426 448	22 544	19 161	17 694	19 191	ND
1 / 2(%)	3,7	ND	ND	ND	ND	ND

Source : Annuaire Statistique Régional 2010

1.1.3 – Enseignement secondaire collégial

L'enseignement secondaire collégial est dispensé sur une durée de trois ans, il reçoit les élèves qui ont terminé l'enseignement primaire. La tranche d'âge concernée est celle de 12 à 14 ans.

Les élèves qui pour une raison pédagogique ou sociale, n'accéderont pas à l'enseignement secondaire collégial pourront trouver une place dans la formation professionnelle.

Au terme de l'enseignement secondaire collégial, les élèves sont orientés soit vers l'enseignement secondaire qualifiant général ou technique, soit vers la formation professionnelle.

1.1.3.1- Enseignement secondaire collégial public

En 2009/2010, la région comptait 80 collèges constitués de 1 477 salles avec 2 219 classes, L'effectif des élèves était de l'ordre de 79 316.

Selon le sexe, les filles ne représentent que 41,3% des élèves, cette proportion au niveau national était de 44,0%.

Par province, Kénitra domine par 61% du total des élèves inscrits aux collèges publics et des enseignants travaillant dans la région. L'effectif des classes suit aussi la même tendance en enregistrant un taux de 62% de l'ensemble des classes de la région.

Le taux d'encadrement régional était de 26 élèves par enseignant en 2009/2010. Quant au niveau national, ce taux est de 24 élèves par enseignant.

Tableau n°52: Enseignement secondaire collégial public, 2009/2010

Provinces	Elèves		Enseignants	Collèges	Classes	Salles
	Total	Filles				
Kénitra	48 225	20 903	1 878	47	1 373	929
S.Kacem	31 091	11 900	1 207	33	846	548
Région (1)	79 316	32 803	3 085	80	2 219	1 477
Maroc (2)	1 347 838	593 646	55 176	1 605	38 106	29 116
(1) / (2) (%)	5,8	5,5	5,6	4,9	5,8	5,1

Source : Annuaire statistique régional 2010, Annuaire statistique du Maroc 2010

1.1.3.2- Enseignement secondaire collégial privé

Les données du tableau ci-dessous montrent qu'au niveau de la province de Kénitra, 2 547 élèves ont été inscrits au sein des collèges privés, cet effectif représente 91% des élèves du secondaire collégial privé de la région.

Il est à noter aussi que l'enseignement collégial privé est faiblement sollicité. En effet, la part des élèves inscrits au privé ne représente que 3,4% de l'ensemble des élèves du secondaire collégial de la région.

La part des élèves de l'enseignement secondaire collégial privé de la région, par rapport au niveau national, n'est que de 3,3% en 2009/2010.

Tableau n°53: Enseignement secondaire collégial privé, 2009/2010

Provinces	Elèves		Etablissements	Classes
	Total	Filles		
Kénitra	2 547	1 276	ND	ND
Sidi Kacem	251	117	ND	ND
Région (1)	2 798	1 393	ND	ND
Maroc (2)	85 251	40 272	ND	3 258
(1)/(2) (%)	3,3	3,4	ND	ND

Source : Annuaire statistique régional 2010, Annuaire statistique du Maroc 2010

1.1.4 – Enseignement secondaire qualifiant

L'enseignement secondaire qualifiant s'étale sur trois ans. Il accueille les élèves admis au terme de la troisième année de l'enseignement secondaire collégial orientés à poursuivre leurs études dans une section d'enseignement général ou technique.

La tranche d'âge correspondante à ce cycle est celle de 15 à 17 ans. Cette phase conduit à l'obtention du baccalauréat qui ouvre la voie à l'enseignement supérieur, ou à défaut l'accès à la formation professionnelle.

1.1.4.1- Enseignement secondaire qualifiant public

Le cycle de l'enseignement secondaire qualifiant public a assuré, en 2009/2010, la scolarisation de 38 641 élèves dont 48,3% sont de sexe féminin. Quant à la part des élèves de la région au sein des élèves de l'ensemble du Maroc, elle est de 4,8%.

Le taux d'encadrement au niveau régional est de 18 élèves par enseignant, il est proche de la moyenne nationale (20). Le nombre d'élèves par classe est de 33 au niveau régional contre 36 au niveau national.

L'analyse par province montre que l'effectif des élèves, des enseignants et des classes est plus élevé à Kénitra (68,3% ; 66,2% ; 62,9%) respectivement, tandis que le nombre de lycées est pratiquement le même dans les deux provinces.

Le nombre de classes par lycée et l'effectif des élèves par classe sont supérieurs à Kénitra qu'à Sidi Kacem, soit 34 classes par lycée à Kénitra contre 23 à Sidi Kacem et 3 élèves par classe à Kénitra contre 28 élèves par classe à Sidi Kacem.

Le taux d'encadrement au niveau de la province de Kénitra est légèrement supérieur à celui enregistré au niveau de la province de Sidi Kacem (19 élèves par enseignant à Kénitra contre 17 à Sidi Kacem).

Tableau n°54: Enseignement secondaire qualifiant public, 2009/2010

Provinces	Elèves		Enseignants	Lycées	Classes	Salles
	Total	Filles				
Kénitra	26 410	13 156	1 388	22	743	647
S.Kacem	12 231	5 505	709	19	439	310
Région (1)	38 641	18 661	2 097	41	1 182	957
Maroc (2)	796 515	395 114	38 583	814	21 977	18 333
(1) / (2) (%)	4,8	4,7	5,4	5,0	5,3	5,2

Source : Annuaire statistique régional 2010.

1.1.4.2- Enseignement secondaire qualifiant privé

Les élèves de l'enseignement secondaire qualifiant privé représentent seulement 3,5 des élèves du secondaire qualifiant de la région, soit un effectif de 1 397 élèves dont 45,5% sont de sexe féminin.

Rapporté au niveau national, l'effectif des élèves du secteur privé de l'enseignement secondaire qualifiant au niveau de la région représente seulement 2,1%.

Tableau n°55: Enseignement secondaire qualifiant privé, 2009/2010

Provinces	Elèves		Enseign.	Etabliss.	Classes	Salles
	Total	Filles				
Kénitra	1246	578	269	13	64	83
S.Kacem	151	58	18	2	7	11
Région (1)	1 397	636	287	15	71	94
Maroc (2)	65 001	32 853	ND	ND	2 370	ND
1 / 2 (%)	2,1	1,9	ND	ND	2,9	ND

Source : Annuaire statistique régional 2010, Annuaire statistique du Maroc 2010

1.1.4.3- Résultats du baccalauréat

Au cours de l'année 2009/2010, et au niveau régional, le nombre de candidats qui se sont présentés à l'examen du baccalauréat a atteint 14 150 (public, privé, candidats libres) dont 47% sont des filles. Parmi cet effectif, 46% ont eu leur baccalauréat, avec un taux de réussite égal pour les deux sexes.

Concernant l'enseignement public, le nombre des admis de la délégation de Kénitra représente 63,3% des admis sur le plan régional.

Par province, le taux de réussite enregistré à Kénitra était de l'ordre de 47,2%, alors qu'à Sidi Kacem, ce taux représente 50,8%.

Le taux de réussite, par branche, le plus élevé au niveau de la région a été enregistré dans la branche des sciences mathématiques B et sciences agronomiques (100%), suivies des sciences mathématiques A (93,4%), les sciences techniques et mécaniques (82%) et enfin les branches de langue arabe avec un taux de 25%. Les mêmes tendances ont été enregistrées au niveau de chaque province.

S'agissant des candidats provenant des établissements privés, 499 élèves, se sont présentés à l'examen à Kénitra et 407 ont réussi à décrocher leur bac, enregistrant ainsi un taux de réussite de 81,5% (78,7% pour les garçons et 84,8% pour les filles).

Tableau n°56: Statistiques relatives aux examens du baccalauréat par sexe et branche au niveau de la région, 2009/2010 (Enseignement public)

Option	Présents		Admis	
	Total	Filles	Total	Filles
Sc. Chariaa	57	23	39	17
Sc. Humaines	2888	1423	1136	537
Lettres	2705	1529	1082	654
Langue arabe	4	0	1	0
Sc. Physiques et Chimiques	1 724	655	1095	466
Sc. de la Vie et de la Terre	3322	1701	1467	780
Sc. Mathématiques B	80	25	80	25
Sc. Mathématiques A	222	108	208	104
Sc. Agronomiques	25	10	25	10
Sc. et Tech. Electriques	131	34	115	31
Sc. et Tech Mécaniques	99	9	82	4
Sc. Economiques	567	317	375	224
Sc. Gestion Comptable	256	156	156	97
Total	12080	5990	5861	2949

Source : Annuaire statistique régional 2010

Tableau n°57: Statistiques relatives aux examens du baccalauréat par sexe et branche selon les provinces, 2009/2010 (Enseignement public)

Option	Présents		Admis	
	Total	Filles	Total	Filles
Kénitra				
Sc. Chariaa	48	22	30	16
Sc. Humaines	1619	848	563	297
Lettres	1754	1029	654	400
Sc.Physiques et Chimiques	972	392	653	292
Sc. de la Vie et de la Terre	2437	1281	1052	587
Sc.Mathématiques B	59	18	59	18
Sc. Mathématiques A	156	71	147	70
Sc. et Tech.Electriques	87	20	72	18
Sc. et Tech Mécaniques	43	6	37	2
Sc. Economiques	460	260	320	192
Sc. Gestion Comptable	155	88	93	55
Total	7790	4035	3680	1947
Sidi Kacem				
Sc. Chariaa	9	1	9	1
Sc. Humaines	1269	575	573	240
Lettres	951	500	428	254
Langue arabe	4	0	1	0
Sc.Physiques et Chimiques	752	263	442	174
Sc. de la Vie et de la Terre	885	420	415	193
Sc.Mathématiques B	21	7	21	7
Sc. Mathématiques A	66	37	61	34
Sc. Agronomiques	25	10	25	10
Sc. et Tech.Electriques	44	14	43	13
Sc. et Tech Mécaniques	56	3	45	2
Sc. Economiques	107	57	55	32
Sc. Gestion Comptable	101	68	63	42
Total	4290	1955	2181	1002

Source : Annuaire statistique régional 2010

1.1.5- Stratégie de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation 2008-2011 pour lutter contre les déperditions scolaires

Les données du tableau ci-dessous relatent une situation inquiétante pour les âges inférieurs à 6 ans et ceux qui dépassent 12 ans, une bonne partie de cette population ne bénéficie pas des services du système de l'éducation.

Quant à la tranche d'âge 6 à 11ans, on se rapproche de la généralisation de l'enseignement. Néanmoins, le problème des déperditions scolaires se pose avec acuité. En ce sens, l'Académie Régionale de l'Education et de Formation a tracé une stratégie pour lutter contre ce phénomène par l'instauration de cellules régionales, provinciales et locales chargées de suivi et d'évaluation.

Tableau n°58 : Le taux de scolarisation par tranche d'âge (%).

	2007/2008	2008/2009
4-5 ans	44	55
6-11 ans	86	92
12-14 ans	65	69
15-17 ans	42	43

Source : Académie Régionale d'Education et de Formation du GCBH

Cette stratégie a limité les déterminants du phénomène des déperditions dans la gestion du temps scolaire, la restauration de la sûreté scolaire, l'encouragement du transport scolaire, le renforcement des maisons de l'étudiant et l'accompagnement social. Les objectifs de cette stratégie pour la période 2008-2011 par province sont :

* *Délégation de Kénitra*

a. Enseignement primaire

- Ramener le taux des élèves qui ne s'inscrivent pas à 0,6% en 2010/2011 au lieu de 2,3% ;
- Diminuer le taux de l'abandon de 1,8% à 0,5% ;
- Baisser le taux du redoublement de 11,2% à 2,8%.

b. Enseignement collégial

- Ramener le taux des élèves qui ne s'inscrivent pas à 1,2% en 2010/2011 au lieu de 4,9% ;
- Diminuer le taux de l'abandon de 2,9% à 0,7% ;
- Baisser le taux du redoublement de 22,9% à 5,7%.

** Délégation de Sidi Kacem*

a. Enseignement primaire

- Ramener le taux des élèves qui ne s'inscrivent pas à 0,9% en 2010/2011 au lieu de 3,7% ;
- Diminuer le taux de l'abandon de 2,5% à 0,6% ;
- Baisser le taux du redoublement de 13,5% à 3,4%.

b. Enseignement collégial

- Ramener le taux des élèves qui ne s'inscrivent pas à 1,1% en 2010/2011 au lieu de 4,6% ;
- Diminuer le taux de l'abandon de 4,8% à 1,2% ;
- Baisser le taux du redoublement de 22,5% à 5,6%.

Sur le plan régional, le budget qui sera alloué à l'enseignement primaire, entre 2008-2011, remonte à 33 234 718 dirhams. Ces ressources seront allouées à l'appui pédagogique, à la restauration et à l'acquisition de cartables pour les élèves nécessiteux. Pour l'enseignement collégial, le budget alloué sera de l'ordre de 21 171 250 dirhams.

1.2- Formation pédagogique

Pour ce qui est de la formation des enseignants, la région dispose d'un seul centre pédagogique régional situé à Kénitra et qui a encadré, en 2009/2010, 80 stagiaires dont 27,5% sont de sexe féminin.

Tableau n°59 : Formation dans le Centre Pédagogique Régional de Kénitra, 2009/2010

Branche	Stagiaires (1 ^{ère} année)	
	Total	Filles
Langue française	21	15
Mathématiques	29	5
Histoire Géographie	30	2
Total	80	22

Source : *Annuaire Statistique Régional 2010*

Concernant la formation des professeurs du primaire, deux centres de formation sont disponibles au niveau de la région, l'un au niveau de Kénitra et qui encadre 45,6% de l'ensemble des professeurs du primaire en formation en 2009/2010, l'autre à Sidi Kacem. La formation en 2009/2010 dans les deux centres concerne la section bilingue. Le sexe féminin représente 63,2% de l'ensemble des stagiaires.

Tableau n°60 : Formation des professeurs du primaire, 2009/2010

	Ensemble		Section bilingue		Section arabisée	
	Total	Dont sexe féminin	Total	Dont sexe féminin	Total	Dont sexe féminin
Kénitra	57	48	57	48	-	-
S. Kacem	68	31	68	31	-	-
Région	125	79	125	79	-	-

Source : *Annuaire Statistique Régional 2010*

Le centre pédagogique régional dispose de 15 professeurs encadrants. Quant aux deux centres de formation des professeurs du primaire, ils sont encadrés par 33 professeurs dont 66% exercent à Kénitra. Les femmes professeurs ne représentent que 7% du total des professeurs au niveau du centre de la province de Sidi Kacem.

Tableau n°61: Personnel enseignant par centre et sexe, 2009/2010

	CPR		Centre de formation des instituteurs	
	Total	Féminin	Total	Féminin
Kénitra	15	3	18	6
Sidi Kacem	-	-	15	1
Région	15	3	33	7

Source : *Annuaire Statistique Régional 2010*.

1.3- Enseignement supérieur universitaire

L'infrastructure universitaire implantée dans la région est composée d'une seule université (Ibn Toufail) comprenant trois facultés: la faculté des Lettres et Sciences Humaines, la faculté des Sciences et la faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales, en plus de deux grandes écoles, à savoir l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion (ENCG) et l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées (ENSA). Ces établissements sont tous localisés dans la ville de Kénitra.

L'effectif des étudiants du 1^{er} et 2^{ème} cycle poursuivant leurs études au sein de ces établissements a atteint, en 2009-2010, 12 924 étudiants au lieu de 12 107 étudiants en 2008-2009 soit une évolution de 6,7% entre ces deux années scolaires.

Ces étudiants sont encadrés par 444 professeurs. L'effectif du personnel enseignant représente 4,3 % du total du personnel enseignant dans les universités du Maroc.

Tableau n°62: Etudiants du 1^{er} et 2^{ème} cycle par établissement, 2009-2010

Etablissements	Etudiants
Faculté des Lettres et Sciences Humaines	4 992
Faculté des Sciences	6 055
Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales	1 361
Ecole Nationale de Commerce et de Gestion	406
Ecole Nationale des Sciences Appliqués	110
Total Région	12 924

Source : *Annuaire Statistique Régional 2010*

2- Santé et Prestations Sociales

Longtemps considéré comme étant un secteur purement social, dont les dépenses pèsent lourdement sur le budget de l'Etat, la santé est actuellement reclassée au rang des secteurs exerçant un effet direct sur le plan économique. En effet, une population en bonne santé produit de façon plus efficace, et une espérance de vie plus longue augmente le rendement du capital humain. La santé est donc considérée comme l'un des piliers du développement humain et par conséquent un moteur de relance de la croissance économique et sociale.

Conscient de l'importance de ce secteur, le Maroc s'est engagé à améliorer sa politique sanitaire à travers le développement des soins médicaux de base et l'élargissement de l'infrastructure sanitaire et sa dotation en équipements nécessaires.

Dans ce sens, plusieurs programmes ont été adoptés dans le but de moderniser les services sanitaires fournis, et d'en faire bénéficier une population plus large, notamment celle démunie vivant en milieu rural. On cite par exemple, l'élargissement du programme de vaccination, la planification familiale... etc.

2.1 – Infrastructure sanitaire et capacité latière

L'amélioration et le développement des conditions sanitaires de la population ne peuvent être assurés sans avoir un niveau d'équipement sanitaire suffisant. A cet effet, une description de la capacité latière et de l'infrastructure sanitaire de base s'avère nécessaire.

2.1.1- Infrastructure sanitaire

La région du Gharb Chrarda Beni Hssen, dispose de 129 unités sanitaires (toutes catégories confondues). Cette infrastructure sanitaire publique est constituée, en majorité, par des centres de santé, soit 73,6% des formations sanitaires disponibles en 2009. Le milieu rural en bénéficie à raison de 68,2%. Selon les provinces, 55% des établissements sanitaires se situent au niveau de la province de Kénitra (71 établissements contre 58 à Sidi Kacem). Comparé au niveau national, le poids de l'infrastructure sanitaire régionale demeure

encore très faible; c'est particulièrement le cas des dispensaires ruraux qui ne dépassent guère 4,2% en 2009.

Tableau n°63: Infrastructure sanitaire publique selon les provinces, 2009

Province	Centre de santé urbain	Dispensaire rural	Centre de santé rural		Hôpitaux Généraux	Total
			C.S.C	C.A.L.A		
Kénitra	25	18	17	08	3	71
S.Kacem	11	11	24	10	2	58
Région	36	29	41	18	5	129
Maroc	695	684	874	373	102	2728
Rég/Maroc %	5,2	4,2	4,7	4,8	4,9	4,7

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2010

2.1.2- Capacité litière et mouvement des malades

La région du G.C.B.H compte 889 lits, soit 3,6% de la capacité litière nationale. La province de Kénitra en détient la part la plus importante (63,6%). S'agissant de la densité litière, la région affiche un taux de 45 lits pour 100 000 habitants qui reste largement inférieur au taux moyen de 71 lits pour 100 000 habitants enregistré au niveau national. Au sein de la région, les disparités par milieu restent encore incontestables. En effet, l'ensemble des lits disponibles dans la région se trouve en milieu urbain. Par conséquent, la population rurale se voit obligée de se déplacer vers les villes pour être hospitalisée en cas de nécessité.

Tableau n°64: Mouvement des malades dans les formations sanitaires publiques avec lits, 2009

Province	Nombre d'établiss.	Nombre de lits	Entrées	Journées d'hospitalisat.
Kénitra	3	566	35 768	122 192
S.Kacem	2	323	14 713	45 398
Région	5	889	50 481	167 590
Maroc	138	22 278	1 098 575	4 607 126
Rég/Maroc (%)	3,6	3,9	4,6	3,6

Source : Annuaire Statistique Régional 2010

2.2 – Encadrement sanitaire et consultations médicales

2.2.1- Encadrement médical

Le personnel médical exerçant au sein de la région du Gharb Chrarda Beni Hssen s'élève à 725 médecins en 2009, ce qui représente une densité d'un médecin pour 2 689 habitants contre un médecin pour 1637 habitants au niveau national. La part des médecins publics ou privés de la région dans l'effectif national ne dépasse guère 3,7 %, cette part reste faible et ne peut permettre aux habitants de la région une couverture sanitaire adéquate.

Par province, il ressort du tableau, ci-dessous, qu'il y'a une forte divergence entre les deux provinces en matière de concentration des médecins (privés ou publics). En effet, la province de Kénitra abrite 77% des médecins privés et publics, ceci témoigne du retard accumulé au sein de la province de Sidi Kacem par rapport à la province de Kénitra.

Tableau n°65: Médecins des secteurs public et privé selon les provinces, 2009

Province	Médecins publics		Médecins privés		Total	
	Général.	Spécial.	Général.	Spécial.	Général.	Spécial.
Kénitra	189	92	129	149	318	241
S.Kacem	80	28	50	8	130	36
Région	269	120	179	157	448	277
Maroc	4 799	6 134	4 109	4 208	8 908	10 342
Rég/Maroc(%)	5,6	1,9	4,3	3,7	5,0	2,6

Source : *Annuaire Statistique Régional 2010*

Dans le cadre des efforts déployés pour élargir l'offre des soins sanitaires et en faire profiter toute la population de la région, un réseau ambulatoire de médecins qualifiés a été mis en place. Toutefois, cette opération reste mal répartie dans l'espace, puisque 68,4% de ces médecins exercent dans la province de Kenitra. De point de vue spécialité, les médecins exerçant dans ce réseau sont en majorité des généralistes, soit 97,1% contre 2,9% pour les spécialistes.

Tableau n°66: Médecins du Ministère de la Santé exerçant dans le réseau ambulatoire par province, 2009

Province	M. Généralistes	M. Spécialistes	Total
Kénitra	114	5	119
S.Kacem	55	-	55
Région	169	5	174
Maroc	3 038	276	3 314
Rég/Maroc %	5,6	1,8	5,2

Source : *Annuaire Statistique du Maroc 2010*

2.2.2- Encadrement paramédical

Il ressort du tableau, ci-dessous, que l'effectif global du personnel paramédical public dans la région du Gharb-Chrarda-Béni Hssen a atteint 1 214 personnes en 2009, soit presque 4,4% de l'effectif national.

Par province, la répartition du personnel paramédical est inéquitable puisque 70% de ce personnel est concentrée dans la province de Kénitra.

A noter également que le personnel paramédical de la région est constitué en majorité des adjoints de santé diplômés d'Etat spécialistes et sages femmes et des adjoints de santé brevetés.

Pour ce qui est du personnel paramédical public exerçant dans le réseau ambulatoire, son effectif a atteint 601 personnes en 2009, soit 6,3% de l'effectif national. Les profils constituant cette catégorie sont essentiellement les adjoints de santé diplômés d'Etat spécialistes (ASDES) et sages femmes.

Tableau n°67: Répartition du personnel paramédical par province, 2009

Province	Paramédical (public)	Paramédical (réseau ambulatoire)
Kénitra	845	407
S.Kacem	369	194
Région	1 214	601
Maroc	27 786	9 612
Rég/Maroc %	4,4	6,3

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2010

2.2.3- Consultations médicales et paramédicales

En 2009, 810 352 consultations médicales ont été réalisées dans les formations sanitaires publiques de la région. Ces consultations représentent 6 % du total des consultations médicales au niveau national. Pour les consultations paramédicales, elles sont de l'ordre de 1 080 772 consultations. Celles-ci, représentent 5,8% de l'ensemble des consultations paramédicales du pays. Plus de la moitié de ces consultations sont réalisées dans les formations sanitaires de la province de Kénitra.

Tableau n°68 : Consultations curatives réalisées dans les formations sanitaires publiques par province, 2009

Province	Consultations paramédicales	Consultations médicales
Kénitra	607 439	466 510
S.Kacem	470 973	343 842
Région	1 078 412	810 352
Maroc	19 456 242	15 049 216
Rég/Maroc %	5,5	5,4

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2010

2.3 – Quelques aspects de l'activité de la santé

La santé représente un enjeu majeur pour la politique sociale du pays, notamment en matière d'égalité d'accès aux soins. Dans ce sens, le ministère de la santé œuvrerait incessamment en vue de promouvoir une couverture sanitaire adéquate. Pour ce faire, plusieurs programmes ont été établis, à savoir le programme national d'immunisation, le programme de lutte contre la malnutrition, le programme national de la planification familiale... etc.

2.3.1- Programme national d'immunisation

La planification des programmes d'immunisation est un élément essentiel de la stratégie nationale d'immunisation. Le but de cet élément est de favoriser l'évaluation nationale des nouveaux vaccins et l'établissement de leur degré de priorité par le biais de critères communs. Le programme national d'immunisation a pu en quelques années réduire considérablement les niveaux de mortalité et de morbidité infantiles liées à la rougeole, au tétanos néo-natal, à la poliomyélite, à la diphtérie, à la coqueluche et à la tuberculose.

A l'instar des autres régions, la région du Gharb Chrarda Beni Hssen a bénéficié des activités de ce programme d'immunisation destiné aux enfants âgés de 0 à 11 mois. Les réalisations des délégations provinciales de la santé opérant sur le territoire de la région sont estimées, en 2009, à près de 6% des activités réalisées au niveau national pour le vaccin du BCG (soit 37 682 prises), à 6,3% pour le vaccin du DTCP (soit 116 871 prises) et à 6,3% pour le Vaccin Anti-Rougeoleux (soit 37 487prises).

Tableau n°69 : Activités du Programme National d'Immunisation par province -Enfants âgés de 0 à 11 mois , année 2009
(Unité : Nombre de prises)

Province	BCG	Polio	DTCP 1,2 et 3	VAR	Hépatite 1,2 et 3
Kénitra	23 937	27 166	74 574	24 060	77 590
S.Kacem	13 745	15 811	42 297	13 427	43 682
Région	37 682	42 977	116 871	37 487	121 272
Maroc	645 162	641 537	1 860 610	598 973	1 865 422
Rég/Maroc %	5,8	6,7	6,3	6,3	6,5

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2010

BCG : Bacille de Calmette et Guérin (vaccin antituberculeux)

DTCP : Diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite

VAR : Vaccin Anti-Rougeoleux

2.3.2- Programme national de lutte contre la malnutrition

La hausse des prix et la rareté des denrées alimentaires menacent de famine des millions d'enfants par le monde. De son côté, Le Maroc n'a pas pu échapper à ce phénomène, et les carences en micronutriments continuent à représenter un problème majeur de santé.

La population marocaine souffre de nombreuses carences en vitamines et en sels minéraux. Le même constat est enregistré au niveau de la région du G.C.B.H, où le nombre de cas de malnutrition dépisté, chez les enfants âgés de 0 à 11 mois, a atteint, en 2009, 227 cas dont 62% sont observés dans la province de Kénitra.

L'administration de la vitamine D est l'un des moyens utilisés par le Ministère de la santé pour lutter contre la malnutrition chez les enfants âgés de 0 à 11 mois. En 2009, 39 178 enfants de la région ont reçu la première prise de cette vitamine (soit 5,0% de l'effectif national), et 31 752 enfants ont reçu la deuxième prise (soit un pourcentage de 5,9% de l'ensemble national).

Tableau n°70: Activités du Programme National de lutte contre la malnutrition par province pour les enfants âgés de 0 à 11 mois, année 2009

Province	Vitamine D		Nombre de cas de malnutrition dépistés
	1 ^{ère} prise	2 ^{ème} prise	
Kénitra	23 961	19 292	141
S.Kacem	15 217	12 460	86
Région	39 178	31 752	227
Maroc	774 655	538 592	6897
Rég/Maroc %	5,0	5,9	3,4

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2010

2.3.3- Programme national de surveillance de la grossesse et de l'accouchement

La grossesse est un état qui nécessite une attention spécifique afin d'éviter les risques ou les difficultés qui peuvent survenir à tout moment. La grossesse n'est jamais un événement anodin et son suivi par un professionnel favorise le développement normal du fœtus, prévient l'apparition ou l'aggravation de complications, amène la future maman vers un accouchement dans de bonnes conditions physiques et psychologiques. Dans ce sens et pour garantir le suivi de la grossesse et de l'accouchement, le Ministère de la santé a mis en place un programme destiné aux femmes enceintes dans chaque province ou préfecture.

Au niveau de la région, 12 920 femmes enceintes se sont présentées en 2009, dans le 1^{er} trimestre de leur grossesse, auprès des services concernés pour se faire examiner pour la première fois. Durant la même période, 3 506 grossesses à risque ont été dépistées. Quant aux examens post-natals, ils s'élèvent à 35 729, soit 6,1% des consultations réalisées après l'accouchement au niveau national.

Tableau n°71: Activités du Programme National de surveillance de la grossesse et de l'accouchement, année 2009

Province	Nouvelles consult.	Dont 1 ^{er} trimestre de la grossesse	Autres consultations prénatales	nombre de grossesses à risque dépistées		Examens post-natals
				Total	Dont référées	
Kénitra	15 170	6 719	15 572	2 505	932	20 075
S.Kacem	10 957	6 201	14 347	1001	561	15 654
Région	26 127	12 920	29 919	3 506	1 523	35 729
Maroc	426 785	229 041	543 151	63 344	27 143	583 979
Rég/Maroc %	6,1	5,6	5,5	5,5	5,6	6,1

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2010

Quant au nombre d'accouchements enregistrés au sein de la région en 2009, il s'élève à 28 729 cas, 70,4 % d'entre eux relèvent de la province de Kénitra. La plupart de ces accouchements sont normaux (93,6%).

Tableau n°72: Accouchements au sein des formations sanitaires publiques, année 2009

Province	Accouchements		Morts nés	Mères décédées
	Total	Césarienne		
Kénitra	20 251	1458	389	2
S.Kacem	8 478	373	166	4
Région	28 729	1831	555	6

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2010

2.3.4- Programme national de la planification familiale

La maîtrise de la croissance démographique et la préservation de la santé de la mère constituent l'objectif primordial de la pratique de la planification familiale, visant à un plus grand accès des femmes aux méthodes modernes de contraception. En vue d'atteindre cet objectif, le Maroc a mis en place un programme national de la planification familiale qui aide les gens en fournissant des soins de santé reproductive sauvant des vies et évitant des grossesses non souhaitées.

Les délégations provinciales de la santé veillent sur l'application de ce programme dans le territoire régional notamment dans le milieu rural

qui est caractérisé par une forte croissance démographique. Dans ce cadre, plusieurs campagnes de sensibilisation ont été organisées au profit des femmes de la région pour encourager l'utilisation des moyens de contraception.

Ainsi, en 2009, les femmes adhérentes à ce programme ont représenté 6,5% de l'effectif national des femmes acceptantes, soit près de 234 501 femmes dont 17,4% ont utilisé les moyens contraceptifs pour la 1^{ère} fois.

Il est à noter que la pilule est le moyen contraceptif le plus utilisé (93,9% des femmes) contre seulement 4,1% des femmes qui utilisent le condom et 2 % d'entre elles qui utilisent le DIU. Le même comportement est constaté au niveau national.

Tableau n°73: Activités du programme national de planification familiale selon les provinces, année 2009

Provinces	Nouvelles acceptantes				Anciennes acceptantes			
	Total	Dont			Total	Dont		
		Pilule	Condom	DIU		Pilule	Condom	DIU
Kénitra	22 944	19 379	1 694	1 871	106 731	105 568	4 641	522
S.Kacem	17 937	14 905	1 063	1 969	86 889	84 577	2 265	47
Région	40 881	34 284	2 757	3 840	193 620	186 145	6 906	569
Maroc	557 128	450 784	53 524	52 820	3 270 251	3 052 680	172 140	3356
Rég/Maroc %	7,3	7,6	5,1	7,2	5,9	6,0	4,0	16,9

Source : Annuaire Statistique du Maroc 2010

DIU : Dispositif Intra Utérin

3– Jeunesse et Sports

Le secteur de la Jeunesse et des Sports a pour mission l'éducation des enfants et des jeunes avec une animation et un encadrement éducatif et culturel continu et permanent qui permet l'épanouissement des enfants et des jeunes, la promotion de leur situation sociale, leur insertion dans la société, l'amélioration de leur environnement, leur protection de toutes les formes de délinquance et le renforcement de la prévention.

Le secteur a également pour mission la promotion de la femme à travers sa formation, son intégration et son assistance en matière d'ouverture et d'acquisition d'un comportement sain en matière de développement, de nature à lui permettre de s'insérer dans la vie économique et sociale.

3.1- Infrastructure sportive régionale

La région du Gharb-Chrarda-Béni Hssen, dispose d'un ensemble d'installations sportives qui permet aux jeunes de pratiquer plusieurs disciplines sportives.

Ce réseau d'installations sportives est constitué de 58 unités sportives en 2009, 68,9% d'entre elles sont implantées au niveau de la province de Kénitra. La majorité de ces unités est constituée de terrains de foot ball, avec une part de 55%.

Tableau n°74: Installations sportives selon les provinces

Disciplines	Kénitra	Sidi Kacem	Région
Foot-Ball	12	20	32
Athlétisme	01	02	3
Basket-Ball	10	04	9
Hand-Ball	15	03	6
Volley-Ball	10	03	3
Tennis	01	02	9
Salles de sport	01	02	3
Piscines	01	01	4
Base nautique	1	-	1
Hippodrome	1	-	2
Total	40	18	58

Source : *Annuaire Statistiques Régional 2010.*

3.2- Etablissements socioculturels

A l'instar des autres régions du pays, la région du Gharb Chrarda Beni Hssen dispose d'un ensemble d'établissements socioculturels, qui répondent aux différents besoins de la population en matière de formation des femmes dans des domaines variés au sein des foyers féminins, de lancement des programmes éducatifs pour les petits enfants dans les jardins d'enfants et de pratique d'activités diverses au sein des maisons des jeunes.

L'effectif des maisons des jeunes au niveau régional, s'élevait à 27 établissements en 2009, soit 5,8% de l'ensemble du Maroc. Quant au nombre de participants aux activités normales organisées par ces maisons, il représente 4,1% de celui enregistré au niveau national.

Concernant les services destinés aux femmes, ils sont exercés dans les foyers féminins. Ces derniers s'élevaient à 16 établissements dans la région en 2009, soit 5,4% des foyers féminins au niveau national. Ils sont gérés par 49 encadrants et ont reçu 14 344 bénéficiaires en 2009.

En ce qui concerne les jardins d'enfants, la région disposait, en 2009, de 26 établissements, encadrés par 48 jardinières et ont reçu 7 319 enfants.

Tableau n°75: Nombre d'établissements de la jeunesse et des sports par province, année 2009

Etablissements	Kénitra	S.Kacem	Région	Maroc	R/M (%)
Foyers Féminins					
. Foyers	11	5	16	295	5,4
. Encadrants	38	11	49	861	5,7
. Bénéficiaires ⁽¹⁾	10 684	3 660	14 344	219 936	6,5
Jardins d'enfants					
. Etablissements	17	9	26	347	7,5
. Jardinières	28	20	48	726	6,6
. Nombre d'enfants ⁽²⁾	4 154	3 165	7 319	121 604	6,0
Maisons de jeunes					
. Etablissements	18	9	27	466	5,8
. Participants aux activités normales	84 154	30 194	114 348	2 769 819	4,1
. Participants aux activités de rayonnement	71 922	38 856	110 778	2 728 719	4,0

Source : *Annuaire Statistiques du Maroc 2010*

- (1) Comprend les bénéficiaires des activités normales, celles de rayonnement et des unités mobiles d'alphabetisation.
- (2) Comprend les bénéficiaires des activités institutionnelles et celles éducatives de rayonnement.

CHAPITRE V :

SECTEURS PRODUCTIFS

1- Agriculture

Le secteur agricole constitue l'un des atouts majeurs de l'activité économique de la région. Il jouit d'une gamme variée de sols de haute qualité, de ressources abondantes en eau, de la disponibilité de la main d'œuvre et de la proximité de l'Europe et des grands centres de consommation. Tous ces facteurs font de l'agriculture la première branche d'activité dans la région.

En effet, la région bénéficie de précipitations abondantes qui dépassent celles enregistrées au niveau national. Quant au climat, il est de type méditerranéen, doux et humide en hiver et chaud et sec en été.

Le secteur agricole prédomine également sur les autres branches d'activité au niveau de la région du GCBH. 83% de la population active occupée rurale de la région, travaillent dans ce secteur en 2009.

1.1 – Principaux acteurs économiques dans le domaine agricole

En principe, trois établissements publics interviennent dans le secteur agricole. Il s'agit de l'office régional de la mise en valeur agricole du Loukous (ORMVAL), de l'office régional de la mise en valeur agricole du Gharb (ORMVAG) et de la direction provinciale agricole de Sidi Kacem (DPA).

Jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière, les deux offices, l'ORMVAL et l'ORMVAG, agissent dans leurs zones d'influence et selon les attributions qui leur ont été fixées par dahir dans les domaines de l'équipement, la gestion des eaux et la mise en valeur agricole et animale. Les objectifs assignés à ces deux offices se résument comme suit :

- Contribuer à la réalisation de la sécurité alimentaire (production de sucre, des huiles, du lait et des céréales essentiellement) ;
- Contribuer de façon à améliorer la balance commerciale du pays par l'exportation des produits agricoles ;
- Améliorer le revenu de la population rurale et créer les opportunités d'emploi en vue de lutter contre l'exode rural.

1.2– Structures foncières

La région dispose d'une superficie agricole utile (SAU) de l'ordre de 577 762 hectares (soit 6,4% de la superficie agricole utile du pays). Concernant, la répartition de cette SAU selon le statut juridique, les éléments suivants méritent d'être signalés :

- Le statut Melk est dominant au niveau de la région avec 54,3% de la SAU,
- Le système collectif est très présent avec 25,5% de la SAU régionale,
- Les terres domaniales viennent en 3^{ème} position avec 17,7 % de la SAU de la région,

Tableau n°76: Superficie Agricole Utile (en ha) selon le statut juridique, Année 2008/2009

Statut juridique	Kénitra	Sidi Kacem	Région
Melk	125007	188823	313 830
Collectif	90768	56756	147 524
Habous	801	1952	2 753
Domaine	77146	25275	102 421
Réforme agraire	2832	8402	11 234
Total S.A.U.	296554	281208	577 762

Source: DPA, ORMVAG, ORMVAL

1.3 – Principales productions agricoles de la région

1.3.1 – Les céréales

La culture des céréales au niveau de la région occupe une superficie d'environ 287 200 hectares, soit 49,7% de la superficie agricole utile régionale, assurant une production totale avoisinant les 6,8 millions de quintaux. Le rendement moyen des céréales au niveau régional est estimé à 23,9 qx/ha.

Le blé tendre constitue l'espèce dominante avec une superficie de 206 600 ha, soit 72% de la superficie globale céréalière et avec une production qui s'élève à près de 4,8 millions de quintaux, soit 71% de la production des céréales au niveau de la région.

1.3.2 – Les légumineuses

La culture des légumineuses au niveau de la région représente 23,1% de la production nationale. Le rendement moyen des légumineuses est estimé à 11,5 qx/ha, dépassant de 4 points celui enregistré au niveau national.

Les pois chiches viennent en tête des légumineuses avec une production de 197300 qx, représentant 37,8% de la production nationale de cette denrée.

1.3.3 – Les cultures industrielles

Les cultures industrielles de la région sont constituées principalement de la betterave et de la canne à sucre. Elles occupent une superficie de 18 100 ha et assurent la production de 9,8 millions de quintaux, représentant ainsi 27,6% de la production nationale. Il est à signaler à ce niveau que 75,4% de la canne à sucre du pays est produite au niveau de la région.

1.3.4 – Les cultures oléagineuses

Les cultures oléagineuses ont occupé en 2008/2009 une superficie de 69 500 hectares dont 78,7% sont réservés au tournesol contre 21,3% pour l'arachide. La production des oléagineuses au niveau de la région

a atteint durant la même année 935 400 qx, soit une productivité moyenne de 13,4 qx/ha.

Tableau n°77: Principales cultures selon la production (1000 qx) et la superficie (1000 ha), 2008/2009

Cultures	Région		Maroc		R/M (%)	
	Product.	Superficie	Product.	Superficie	Product.	Superficie
Céréales	6 876,9	287,2	104 519,4	5 435,4	6,6	5,3
Blé dur	784,1	39,9	20 330,0	968,6	3,9	4,1
Blé tendre	4 884,5	206,6	43 384,3	2 009,0	11,3	10,3
Orge	441,1	26,8	37 860,1	2 182,8	1,2	1,2
Maïs	358,2	7,6	2 045,2	223,5	17,5	3,4
Riz	407,5	6,2	500,4	7,8	81,4	79,4
Légumineuses	636,0	55,0	2 757,0	376,1	23,1	14,6
Fèves	68,3	7,6	1 530,4	179,8	4,5	4,2
Petits pois	25,1	3,1	275,9	39,0	9,1	7,9
Pois chiches	197,3	16,8	521,3	80,9	37,8	20,7
Lentilles	10,9	0,8	232,1	34,7	4,7	2,3
Haricots sec	213,3	12,0	ND	ND	ND	ND
Féveroles	112,1	13,6	ND	ND	ND	ND
Cult.industrielles	9 837,1	18,1	35 664,1	62,8	27,6	28,8
Betterave	3 700,8	8,1	27 533,7	50,4	13,4	16,1
Canne à sucre	6 131,8	9,6	8 130,4	12,4	75,4	77,4
Tabac	4,5	0,4	ND	ND	ND	ND
Cult. oléagineuses	935,4	69,5	1 034,4	67,2	90,4	ND
Tournesol	578,5	54,7	502,5	43,0	ND	ND
Arachide	356,9	14,8	516,9	22,7	69,1	65,2
Cult.Fourragères	20 788,7	84,9	ND	234,4	ND	36,2

Source: DPA, ORMVAG, ORMVAL, Annuaire statistique du Maroc 2010

ND : Données non disponibles

1.4 - Production animale

Le domaine de l'élevage procure à la région une richesse considérable. En effet, la région dispose d'un cheptel important et diversifié. L'effectif du cheptel est estimé à 1 491 300 têtes. Le cheptel de la région est constitué à majorité des ovins (72,6%). Les bovins et les caprins en constituent respectivement 24,1% et 3,2%.

Tableau n°78: Effectif du cheptel et animaux de trait selon les races, 2009

Effectif	Région	Maroc	R/ M (%)
Bovins	360,6	2 789,0	12,9
Races locales	109,4	1 282,6	8,5
Races améliorées	251,2	1 506,4	16,6
Ovins	1 082,8	17 092,9	6,3
Caprins	47,9	5 283,6	0,9
Animaux de trait	128,0	1 572,4	8,1

Source : *Annuaire statistique du Maroc, 2010*

2-La forêt

La forêt est indéniablement l'une des richesses importantes dont jouit la région. Elle constitue un atout majeur que ce soit sur le plan économique, touristique ou écologique.

La région dispose d'une couverture en forêt étalée sur une superficie de près de 130 000 hectares. Elle est à majorité constituée de forêt artificielle, soit, près de 70,8% de la couverture forestière de la région (91 647 hectares). L'eucalyptus constitue l'essentiel de cette forêt (77 675 hectares). Quant à la forêt naturelle qui constitue 29,2% du couvert de la région, elle est composée essentiellement de chêne liège.

La région dispose également d'autres types d'arbres mais à des proportions moindres. On peut citer à ce niveau le pin, l'acacia ou encore le genévrier.

Tableau n°79: superficie (en ha) des forêts reboisées et naturelles, 2009

Type	Superficie
Superficie des forêts naturelles (en ha)	37 651
Chêne liège	35 278
Essences secondaires	2 373
Superficie des forêts artificielles (en ha)	91 647
Eucalyptus	77 675
Résineux (Pins)	10 203
Acacias	3 769
Total superficie	129 298
Superficie reboisée (en ha),2008/2009	1 411
Essences forestières par espèce	37 651
Essences feuillues naturelles (Chêne Liège)	35 278
Essences résineuses naturelles (Genévrier)	420
Autre (Matorral)	1 953

Source : Direction régionale des Eaux et Forêts et de lutte contre la désertification

La production de la forêt au niveau de la région est aussi riche que diversifiée. En effet, la forêt procure à la région une richesse estimée à près de 100,4 millions de dirhams, ce qui représente 10,9% de la production forestière nationale en terme de valeur.

Tableau n°80 : Production et recettes des exploitations forestières, Année 2009

Production	Région	Maroc	R/M%
Bois d'œuvre (en m ³)	3 437	190 000	1,8
Bois d'industrie (en m ³)	204 204	305 000	67,0
Tanin (en tonnes)	1 595	ND	-
Bois de feu (en stères)	121 074	445 000	27,2
Liège (en stères)	16 849	80 000	21,1
Bois de souches (en stères)	55 534	ND	-
Valeur de production (en 10³ Dh)	100 442	916 325	10,9

Source : Direction régionale des Eaux et Forêts et de lutte contre la désertification, Annuaire statistique du Maroc, 2010

La production régionale est constituée évidemment du bois sous différentes formes, notamment le bois d'industrie, le bois de feu, et le liège avec respectivement 67%, 27,2% et 21,1% de la production nationale.

3- La pêche Maritime

Le secteur de la pêche au niveau de la région reste peu développé malgré les potentialités existantes. Ces dernières peuvent être résumées en un littoral de près de 140 km susceptible d'abriter un port de haut niveau, et un marché de consommateurs constitué des résidents locaux et ceux de la région de Rabat-Salé (plus d'un million de consommateurs). A ceci s'ajoute une population maritime considérable.

Parmi les incitations réalisées par les pouvoirs publics dans ce domaine on cite : l'aménagement du port de pêche de Mehdia, le dragage continu du quai d'accostage, le développement d'un village de pêche à Moulay Bouselham ainsi que la mise à la disposition du port de Mehdia d'une unité de sauvetage.

En conséquence de ces potentialités, des opportunités d'investissement sont offertes dans le domaine d'infrastructure nécessaire au port et de création d'une chaîne de commercialisation de poissons frais à partir du port.

3.1- Flotte de pêche

La flotte de pêche maritime immatriculée dans la circonscription maritime de Kénitra compte, en fin 2009, 456 unités (105 bateaux et 351 canots).

Tableau n°81: Flotte immatriculée à la DPM de Kénitra, Année 2009

Type de navires	Nombre d'unités immatriculées
Pêche côtière	87
Madraguiers	06
Pêche hauturière	12
Pêche artisanale	351
Total	456

Source : DPM de Kénitra-Mehdya

Au niveau du port de Mehdya, Les marins embarqués d'une façon directe en mer durant l'année 2009 s'élève à 2 674, tandis que ceux qui travaillent d'une façon indirecte sont de l'ordre de 6 500 marins.

3.2- Production maritime

La région du Gharb Chrarda Beni Hssen a enregistré durant l'année 2009, un volume des débarquements de la pêche avec toutes ses composantes côtière, hauturière, artisanale et autres activités littorales de l'ordre de 6 253 tonnes pour une valeur de 130,5 millions de dirhams, soit une progression de 8,9% en poids et une diminution en valeur de 8,7% par rapport à 2008.

Cette production est issue des débarquements effectués en grande partie par la flotte côtière à raison de 75,6%, suivis de la flotte artisanale à raison de 10%, les madragues à raison de 9,2% et enfin la flotte hauturière à raison de 5,2%.

Tableau n°82: Evolution de la production maritime par segment de pêche

Segment	2008		2009		Variation (%)	
	Poids en Tonne	Valeur en MDhs	Poids en Tonne	Valeur en MDhs	Poids	Valeur
Pêche côtière	4 557	40,4	4 726	44,5	3,7	10,1
Pêche hauturière	326	28,9	326	29,0	0,0	0,3
Pêche artisanale	229	6,6	622	14,0	171,6	112,1
Madragues	629	67,1	579	43,0	-7,9	-0,3
Total	5 741	143,0	6 253	130,5	8,9	-8,7

Source : DPM de Kénitra-Mehdia

3.2.1- Pêche côtière et artisanale

La production de la pêche côtière et artisanale au niveau du port de Mehdia a enregistré en 2009 une hausse en poids et en valeur par rapport à 2008. Selon la DPM, cette progression est due principalement au renforcement des opérations de contrôle des débarquements, notamment des sardiniers. Il est à souligner que les chiffres relatifs à la production ne prennent en compte que les ventes effectuées au niveau de la halle aux poissons de Mehdia, une partie des débarquements estimée à 30%, est commercialisée en dehors du circuit officiel de vente.

Les données de l'année 2008 montrent qu'il y a une dominance du groupe pélagique au niveau du poids avec 86,1% du total de la production côtière et artisanale en tonnes. Quant à la valeur, elle ne représente que 48,6% de la valeur totale de la production.

L'augmentation significative des prises de poissons pélagiques et des céphalopodes due principalement à une nette amélioration des déclarations des débarquements de ces deux espèces est le résultat, selon la DPM, du contrôle effectué par ses services pour combattre le circuit informel ainsi qu'aux mesures prises pour le suivi de la traçabilité du poulpe.

Toutefois ce phénomène continue toujours d'exister du fait de l'absence d'infrastructures de commercialisation au niveau de l'avant port et du manque d'un contrôle officiel et permanent des accès des deux ports de pêche sis à Mehdiya.

Tableau n°83 : Répartition de la production de la pêche côtière et artisanale par espèce

Espèce	2007		2008		Variation (%)	
	Poids en Tonne	Valeur en 10 ³ Dh	Poids en Tonne	Valeur en 10 ³ Dh	Poids	Valeur
Pélagique	3348	16 700	4 137	22 923	23,5	37,2
Poisson Blanc	521	15 000	334	8 998	-35,8	-40,0
Céphalopode	237	10 800	252	12 141	6,3	12,4
Crustacés	128	4 800	78	3 089	-39,1	-35,6
Total	4234	47 300	4 801	47 151	13,4	-0,3

Source : DPM de Kénitra-Mehdiya

La pêche artisanale a marqué une amélioration remarquable en 2009 par rapport à 2008 surtout en terme de valeur, toutefois une bonne partie des débarquements est commercialisée en dehors des halles aux poissons. Ceci est justifié selon les marins par l'absence de couverture par la CNSS et d'infrastructures d'accueil réservées à la pêche artisanale.

3.2.2- Pêche hauturière

Les débarquements de la pêche hauturière, destinés en totalité à l'exportation vers l'Espagne, sont largement dominés par les crevettes et la langoustine.

Tableau n°84: Evolution des débarquements de la pêche hauturière par espèce

Espèce	2006		2007		variation (%)	
	Poids en Kg	Valeur en Dhs	Poids en Kg	Valeur en Dhs	Poids	Valeur
Crevette Rose	123 506	13 355 211	157 795	18 977 591	28	42
Crevette Royale	3 024	555 456	3 376	809 600	12	46
Langoustine	2 990	520 795	3 025	680 900	1	31
Total	129 520	14 431 462	164 196	20 468 091	26	42

Source : DPM de Kénitra-Mehdia

4- L'artisanat

L'artisanat marocain est considéré comme l'un des secteurs les plus productifs et générateurs d'emplois.

Dans la région du Gharb-Chrarda-Beni-Hssen, le secteur de l'artisanat offre de grandes opportunités et possibilités d'investissement, essentiellement dans les métiers du tissage traditionnel, de la menuiserie d'art et de la poterie et céramique,...

Le tissage traditionnel, connaît un grand essor dans la région, réputée par le tissage des tapis, des produits de l'ameublement et par les objets vestimentaires.

La production des tapis est l'activité dominante de l'artisanat, surtout dans la province de kénitra qui produit à elle seule près de 16% de la production nationale.

Quant au secteur du bois, le potentiel pour l'investissement est important grâce à l'abondance des matières premières, à l'existence d'une main d'œuvre qualifiée et à une demande de produits de haute qualité.

La poterie céramique est une activité porteuse, en raison, d'une part du savoir faire local et de la richesse de la région en argile (le site d'El Kouch dans la province de sidi kacem) et en eau, et d'autre part de la

demande croissante exigeant une diversification des produits et une meilleure qualité.

Sur le plan social, le secteur de l'artisanat occupe une place importante au niveau de la région et contribue de manière sensible dans l'activité commerciale et emploie une main d'œuvre importante.

La valeur des exportations des produits de l'artisanat de la région représente en moyenne 2,6% au de celle de l'ensemble du pays.

Tableau n°85: Principaux indicateurs de l'activité artisanale au niveau de la région, 2009

Indicateur	Kénitra	S. Kacem	Région	Maroc
1. Activité artisanale				
1.1- Estampillage des tapis à kénitra				
a- Nombre de tapis	10 896	-	10 896	ND
b- Surface des tapis (m ²)	33 148	-	33 148	ND
1.2- Exportation des produits artisanaux				
a- Quantité (Qx)	1 569	-	1 569	96 856
b- Valeur (en 1000 dh)	10 298	-	10 298	388 212
2. Coopératives et acteurs adhérents				
2.1- Coopératives	08	07	15	854
2.2- Artisans adhérents	86	137	223	20 592

Source : Délégation Régionale de l'artisanat, annuaire statistique du Maroc 2010

ND : Données non disponibles

5- L'industrie de transformation

5.1- Atouts et potentialités économiques

La région accueille de nombreuses entreprises leaders dans leurs domaines qui y ont installé leur siège social, principalement dans le secteur des industries de transformation.

Profitant de sa situation géographique, la région présente de nombreux atouts :

- La proximité de la capitale administrative du Royaume et de la capitale économique ;

- une excellente desserte grâce au réseau autoroutier, ferroviaire et portuaire.
- un parc immobilier développé ;
- un niveau de notoriété élevé, depuis l’instauration du guichet unique, au niveau du centre régional d’investissement.

Ainsi, les conditions propices au développement des activités économiques, ont permis l’implantation de plusieurs entreprises, dans plusieurs domaines d’activités, tels que l’industrie agro-alimentaire, métallurgieetc.

5.2- Importance de l’industrie régionale

Les unités industrielles recensées en 2008, sont constituées de 226 établissements représentant 2,8% des établissements au niveau national. Elles sont implantées, en majorité, à Kénitra à hauteur de 84%.

L’effectif employé par ces unités s’élève à 10 729, soit 2,3% de l’emploi total national, 93,3% des emplois sont fournis par les industriels de Kénitra. Les productions réalisées par les unités industrielles de la région, sont évaluées à 5 500 millions de dirhams, dont 94,7% revient aux unités de la province de Kénitra. Quant à la valeur des investissements, elle est de l’ordre de 328 millions de dirhams, dont 97,2% est investie à Kénitra. Concernant les exportations, elles sont effectuées en quasi-totalité dans la province de Kénitra et ont atteint la valeur de 1 417 millions de Dirhams.

Tableau n°86: Grandeurs industrielles par province, Année 2008

Province	Nb d'établissements	Effectif employés	Prod. 10 ⁶ dhs	Exp. 10 ⁶ dhs	Inv. 10 ⁶ dhs	C.A 10 ⁶ dhs	Frais pers. 10 ⁶ dhs
Kénitra	190	10 011	5 208	1 394	319	5 247	558
Sidi Kacem	36	718	292	23	9	544	32
Région (1)	226	10 729	5 500	1 417	328	5 791	590
Maroc (2)	7 841	464 819	315 258	85 216	24 806	347 138	30 208
(1)/(2) %	2,8	2,3	1,7	1,6	1,3	1,6	1,9

Source : Annuaire statistique du Maroc 2010

5.3- Industrie agroalimentaire dans la région

La région du Gharb-Chrarda-Beni-Hssen dispose d'un potentiel considérable en matière de développement économique et d'attraction des investissements. Sa vocation agricole, ses aménagements hydro-agricoles et son environnement social ont incité au développement du secteur primaire et en particulier le développement de l'industrie agroalimentaire.

5.3.1- Mâasras et unités industrielles selon les provinces

Ces unités de production d'huile d'olive sont toutes localisées sur le territoire de la province de Sidi Kacem. On dénombre, à ce niveau, neuf unités industrielles d'une capacité nominale de trituration de 10 500 tonnes par an, et 778 mâasras représentant 5,2% de l'ensemble des mâasras au niveau national.

Tableau n°87: Nombre de mâasras et unités industrielles, Année 2009

	Nombre d'unités Industrielles	Capacité nominale de trituration (T/an)	Nombre de Mâasras
Sidi Kacem (1)	9	10 500	778
Maroc (2)	287	505 800	15 087
(1) / (2)	3,1	2,1	5,2

Source : *Annuaire statistique du Maroc 2010*

5.3.2- Industrie laitière

L'industrie laitière est très largement dominée par le traitement du lait, cette activité est destinée au marché intérieur exclusivement. Dans la fabrication de produits laitiers, on enregistre un volume non négligeable d'exportations composées des fromages produits au Maroc sur la base d'intrants importés.

La quantité totale collectée est de plus de 142 millions de litres dans toute la région du Gharb-Chrarda-Beni-Hssen. Il existe au total 245 centres de collecte dont 144 se trouvent à Kénitra.

Tableau n°88: Production laitière par province, Année 2009

Désignation	Kénitra	Sidi Kacem	Région
Centre de collecte	144	101	245
Producteurs	25 220	21 377	46 597
Bacs réfrigérateurs (en 1000 L)	175	72	247
Lait collecté (en 1000 L)	96 160	46 251	142 411

Source : ORMVAG (Kenitra), ORMVAL (Loukous), DPA (Sidi Kacem)

* Laiteries et Coopératives laitières

Une seule grande unité moderne existe dans la région avec une capacité de production de 200 000 litres par jour. D'autres petites unités existent mais avec des capacités inférieures, comme c'est le cas pour l'unité de Mnasra.

5.3.3- Production de sucre

Tableau n°89: Identification des sucreries, Année 2009

	Localisation	Effectif permanent	Nature de production	Capacité prod. (T/Campagne)	Mise en service
SURAC	Dar Gueddari	425	Sucre granulé	120 000	1981
	El Ouamra		Sucre en lingots		1984
	Mechraâ B.Ksiri		Sucre en morceaux		1975
SUNABEL	S.Al.Tazi	643	Sucre granulé	120 000	1968
	Mechraâ B.Ksiri				1968
	Ksar El Kebir				1978
	Sidi Slimane				1963

Source : Annuaire statistique du Maroc 2010

En 2009, La SURAC a traité une quantité de 803 258 tonnes de canne à sucre et a produit 73 022 tonnes de sucre blanc.

Tableau n°90: Production du sucre à partir des ressources locales, Année 2006

Sucrerie	Production en tonnes	Traitement en tonnes
SURAC (Canne à sucre)	73 022	803 258

Source : Annuaire statistique du Maroc 2007

Les dernières données disponibles montrent que la production sucrière de la région est axée sur la production du sucre granulé puisque cette production régionale constitue 37,5% du sucre granulé produit au niveau national. Quant à la production régionale du sucre en lingots et en morceaux, elle ne représente que 7,3% de la production nationale.

Tableau n°91: Production du sucre raffiné (en tonnes), Année 2006

Sucrerie	Sucre en lingots et en morceaux (en T)	Sucre granulé (en T)
SUNABEL	10 671	99 370
SURAC	352	90 031
Total région (1)	11 023	189 401
Maroc (2)	150 138	504 675
(1)/(2) (%)	7,3	37,5

Source : Annuaire statistique du Maroc 2007